



FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE : ÉTAT DES LIEUX ET MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS LILLOIS

Ce rapport est la version définitive d'un diagnostic territorial des offres d'enseignement-apprentissage du français aux adultes allophones. Il intègre des préconisations afin d'améliorer la mise en œuvre des actions langagières au niveau local (lillois).

Il a été coordonné par le Grdr – migration – citoyenneté – développement sur la période septembre 2023 – juin 2025. Ce travail a reçu l'appui de 3 étudiants en Master APIESS à l'Université de Lille à l'automne 2023. Nous remercions sincèrement Théo Juppin, Laetitia Lafourcade et Matthias Rosselle pour la qualité de leur travail.



Cofinancé par
l'Union européenne



MEL
MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

VILLE DE
ROUBAIX



Sommaire

Introduction.....	3
1. Une étude qui nécessite de mobiliser différents outils méthodologiques.....	5
Résumé section 1.....	5
1.1. Le FLE : entre pratiques linguistiques et enjeux d'intégration.....	5
1.1.1. L'influence des politiques publiques en matière d'immigration sur le FLE.....	5
1.1.2. État des lieux du FLE et dynamique de réseau.....	9
1.2. Méthodologie : une variété d'outils pour un sujet multi-dimensionnel.....	11
1.2.1. Appréhender l'univers du FLE en recensant les structures lilloises.....	11
1.2.2. Cerner le profil des enseignants via un questionnaire.....	13
1.2.3. Approfondir les attentes des enseignants bénévoles au travers d'entretiens semi-directifs	14
1.2.4. Évaluer la situation lilloise au regard de réseaux FLE existants ailleurs en France.....	15
2. État des lieux de l'offre d'enseignement du FLE sur la ville de Lille : un maillage insuffisant et hétérogène, sans coordination locale.....	16
Résumé section 2.....	16
2.1. Une trentaine de structures de FLE lilloises aux caractéristiques et pratiques variées.....	16
2.1.1. Un maillage insuffisant au regard de la demande de FLE.....	16
2.1.2. Des structures de FLE hétérogènes.....	18
2.2. Un territoire qui brille par son absence de réseau régional et local du FLE.....	24
2.2.1. Liens entre lutte contre l'illettrisme et animation des structures de FLE.....	24
2.2.2. Réseaux régionaux des structures de FLE : les Hauts-de-France en queue de peloton.....	26
2.2.3. Un réseau lillois du FLE insuffisant mais plébiscité.....	28
3. Quelles solutions envisager pour quelle réalité opérationnelle ?.....	32
Résumé section 3.....	32
3.1. Impulser une mise en réseau des acteurs du FLE lillois.....	32
3.1.1. Une coopération socio-politique pour trois finalités.....	32
3.1.2. Faire réseau, mais comment ?.....	33
3.2. Constituer en priorité un répertoire du FLE lillois.....	36
3.3. Les obstacles à lever.....	37
3.3.1. Des ressources limitées.....	37
3.3.2. Faire naître une volonté politique.....	39
Conclusion.....	40
Bibliographie.....	42
Liste des annexes.....	44
Annexe n°1 – Présentation du Grdr.....	45
Annexe n°2 – Informations récoltées via le questionnaire.....	47
Annexe n°3 - Extrait de l'encart introductif du questionnaire en ligne.....	48
Annexe n°4 - Lettre d'information jointe au mail d'envoi du questionnaire.....	49
Annexe n°5 - Grille d'entretiens des bénévoles.....	52
Annexe n°6 - Analyse des grilles d'entretiens.....	53

Introduction

Le projet d'accès à la langue et d'accès aux droits pour les femmes immigrées : aux origines de cette recherche-action

Depuis 2013, dans les Hauts-de-France, le Grdr contribue à l'insertion sociale et professionnelle des femmes immigrées et au renforcement de compétences des acteurs intervenant dans l'accueil, le suivi et l'accompagnement de ce public. Auprès des femmes immigrées, le Grdr met en œuvre des programmes d'ateliers sociolinguistiques dans des associations et centres socioculturels et cherche à promouvoir l'enseignement-apprentissage de la langue comme un vecteur d'accès aux droits. Le Grdr a aussi créé des répertoires des services et structures de proximité en français simplifié, afin de faciliter l'orientation des personnes qui maîtrisent peu la lecture en français : [Répertoire des adresses pour les femmes à Lille et autour de Lille](#), [Guide des adresses utiles de Roubaix](#), [Guide des adresses utiles de Lille-Sud](#). Auprès des acteurs locaux (professionnels salariés ou bénévoles dans différents domaines : santé, social, insertion professionnelle, enseignement de la langue française), le Grdr propose des actions d'appui :

- des formations sur des sujets tels que les migrations, les vulnérabilités spécifiques des femmes en migration, l'approche interculturelle, les pratiques langagières
- des temps d'échanges de pratiques sur des sujets en lien avec l'accompagnement des personnes immigrées et avec l'enseignement de la langue et les pratiques langagières
- des supports sur des sujets en lien avec les migrations ([étude sur les engagements associatifs des femmes immigrées](#), une étude sur les [obstacles sur le parcours de soin des femmes immigrées sur la MEL](#), [un guide pratique](#) de l'accompagnement des entrepreneurs migrants etc.) et des outils pratiques pour animer des ateliers de français: [Femmes Migrations – GRDR](#)

Le projet du Grdr auprès des femmes immigrées est financé par le fond européen FAMI, les crédits politiques de la ville (État, ville de Lille, ville de Roubaix, MEL), la Direction Régionale aux droits des femmes et à l'égalité - DRDDE - et des crédits liés à l'intégration des personnes immigrées (SGAR Hauts de France).

Fort de son expérience sur le terrain, **le Grdr a souhaité approfondir sa connaissance de l'offre de FLE¹ sur le territoire lillois dans l'objectif d'identifier des pistes d'amélioration pour la mise en œuvre des actions langagières au niveau local.**

Les questions auxquelles nous souhaitions répondre étaient les suivantes :

- Quelles sont les différentes offres d'enseignement de la langue française aux adultes allophones sur la MEL ? Quels sont les formats (type de cours, méthodologie, fréquence, certification) ? Quelles sont les modalités pour y accéder (gratuité, orientation, conditions administratives) ?
- Avec qui travaillent les structures et associations qui enseignent la langue française aux adultes ? Quelles sont les passerelles existantes ?
- Qui sont les adultes allophones apprenants ? Comment ont-ils été orientés ? Quels sont leurs besoins en termes linguistiques et en termes d'accès aux droits ? Quelles autres problématiques rencontrent-ils ? Quels sont les freins à leur apprentissage de la langue ?
- Qui sont les formateurs ? Ont-ils suivi une formation ? Comment sont-ils épaulés dans leur rôle de formateur ? Quels sont leurs besoins ou les problématiques qu'ils rencontrent ? Comment décrivent-

¹Français Langue Étrangère

ils leur posture et les vigilances auxquelles ils prêtent attention en tant qu'enseignant à des adultes allophones ?

- Quelles sont les pratiques d'enseignement développées ? Quels sont les outils et supports utilisés et créés ?

- Quelle est la perception de la situation locale sur l'enseignement de la langue ? Quels sont les problématiques, les freins repérés par les formateurs et les apprenants ? L'évolution des politiques (politiques sociales, relatives au séjour, à l'insertion professionnelles, etc.) influe-t-elle sur leurs pratiques et leur rôle de formateur ? De quelle manière ?

Tous ces points n'ont pas pu être traités. Nous verrons pourquoi nous avons privilégié certains aspects, et fait le choix d'en laisser d'autres de côté. Dans la mesure où les différents acteurs interrogés ont déclaré ne pas avoir connaissance d'un réseau de FLE lillois, notre étude a exploré plus particulièrement la piste d'une mise en réseau renforcée.

Ce rapport répond donc à un objectif précis, celui de **rendre compte d'un état des lieux du FLE sur la ville de Lille afin d'identifier les freins et leviers d'une potentielle dynamique partenariale autour de l'enseignement du FLE**. Pour y répondre, le rapport s'articule en trois parties. Dans un premier temps, nous explorerons l'univers du FLE en mettant en lumière les enjeux qui jalonnent ce secteur et qui ont guidé ce travail. Nous passerons également en revue de manière détaillée la méthodologie déployée tout au long de cette étude, qui a nécessité la mobilisation de nombreux outils (recensement, questionnaire et entretiens semi-directifs) afin d'appréhender toutes les dimensions de ce projet. Dans un deuxième temps, nous dresserons un état des lieux de l'offre lilloise de FLE, restitué sur la base des résultats de nos recherches, à la fois d'un point de vue quantitatif (nombre de structures) et qualitatif (type de structures, pratiques d'enseignements, profil des enseignants, etc). Pour compléter cet état des lieux, nous tenterons également d'évaluer le degré de mise en réseau des acteurs du FLE lillois par comparaison avec des initiatives observées ailleurs en France, plus particulièrement à l'échelle des régions. Enfin, dans une troisième partie, et dans le prolongement de cet état des lieux, nous proposerons des solutions susceptibles de renforcer la mise en réseau des acteurs du FLE lillois. Plus concrètement, nous exposerons quelles sont, selon nous, les actions à initier en priorité, ainsi que les obstacles dont il conviendra de tenir compte en termes de ressources humaines et financières.

Précisions terminologiques :

Les termes enseignants et formateurs seront utilisés indistinctement dans cette étude

Les termes état des lieux, diagnostic, étude ou rapport également

1. Une étude qui nécessite de mobiliser différents outils méthodologiques

Résumé section 1

Les différents acteurs travaillant dans le champ de l'enseignement-apprentissage du FLE évoluent dans un univers fortement influencé par les politiques migratoires qui viennent renforcer, au gré des réformes, les exigences à l'égard des personnes migrantes en matière de maîtrise de la langue française. C'est notamment le cas du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) qui pose le cadre de ces exigences auxquelles tentent de répondre les structures dispensant des formations civiques et linguistiques pour les étrangers non européens souhaitant s'installer durablement sur le sol français. Dans ce contexte, l'objectif de cette étude est double : réaliser un état des lieux de l'offre de FLE à Lille et formuler des recommandations visant à améliorer le service rendu aux apprenants, notamment par une mise en réseau formelle des différents acteurs. Compte tenu de la nature variée des objectifs poursuivis, différents types d'outils ont été mobilisés tout au long de cette étude, menée entre septembre 2023 et juin 2025.

1.1. Le FLE : entre pratiques linguistiques et enjeux d'intégration

Cette section définit les principaux concepts de l'étude et met en avant le contexte ainsi que les motivations ayant abouti à la réalisation de ce travail.

1.1.1. L'influence des politiques publiques en matière d'immigration sur le FLE

● Concept du FLE

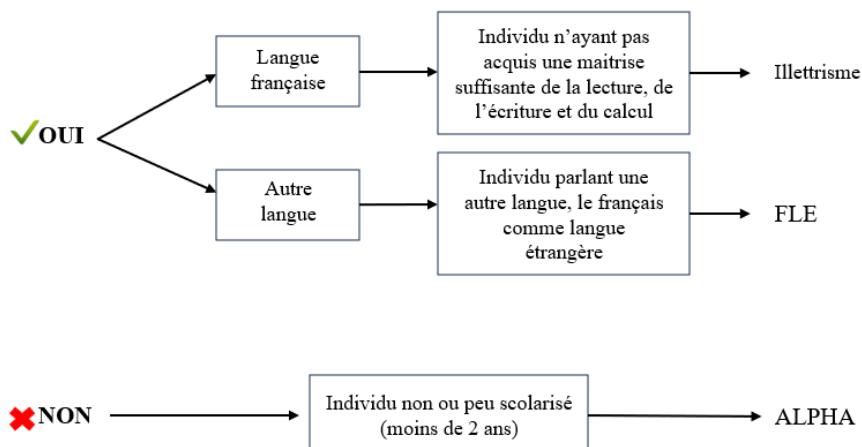
Le **FLE** désigne l'ensemble des pratiques pédagogiques visant à enseigner le français à des personnes dont ce n'est pas la langue maternelle. Cela englobe l'ensemble des activités et des ressources déployées pour l'enseignement-apprentissage du français en tant que langue étrangère. Ainsi, le FLE s'adresse aux personnes dont le français n'est pas la langue maternelle, mais qui savent lire et écrire dans cette langue. Le public à qui s'adresse l'enseignement du FLE est un public alphabétisé. Les personnes non alphabétisées sont dans l'incapacité ou la difficulté de lire et écrire dans leur langue maternelle. On parlera alors d'alphabétisation. L'**alphabétisation**, c'est apprendre à lire, écrire et calculer. Mais c'est aussi acquérir des outils pour comprendre le monde et y agir socialement, culturellement, politiquement. L'alphabétisation s'adresse à toute personne adulte, ne sachant pas ou peu lire et écrire, ou ne maîtrisant pas, et ce dans aucune langue, les compétences et savoirs de base correspondant au niveau de fin d'étude primaires. Par ailleurs, une autre catégorie est à définir, il s'agit de l'illettrisme. L'**illettrisme** se réfère à l'incapacité, pour des individus français et francophones ayant été scolarisés, de maîtriser suffisamment la lecture, l'écriture et le calcul pour être autonomes dans les situations simples de la vie quotidienne où ces compétences sont nécessaires. L'illettrisme peut concerner des adultes ayant des niveaux de compétence en lecture et écriture insuffisants pour être autonomes dans des situations simples de la vie courante.

Cette étude se concentre sur la formation aux publics allophones : nous traiterons du FLE et de l'alphabétisation, pas de l'illettrisme, bien qu'il nous ait semblé important de le définir.

Le schéma suivant résume les différences entre ces notions.

Schéma n°1 - Profils linguistiques et typologie des publics

Est-ce que l'individu a été déjà scolarisé ?



Source : schéma inspiré d'un graphique fourni par le site Parlera.fr

● Les politiques publiques en matière d'immigration et le FLE

En France, parce qu'il s'adresse plus particulièrement aux personnes ayant vécu un parcours migratoire, le FLE évolue dans un environnement complexe et mouvant, cerné à la fois par des enjeux réglementaires liés à l'évolution des politiques migratoires, mais également par des enjeux plus spécifiques liés à l'enseignement et au monde associatif, qui fournit la majorité de l'offre de cours de FLE. Les problématiques auxquelles font face les structures de FLE sur Lille sont en partie les conséquences d'une multitude de politiques publiques en matière d'immigration. La France a voté depuis 1945 une loi sur l'immigration tous les deux ans en moyenne, sans compter les ordonnances et décrets². Cette succession de loi impacte les formations linguistiques puisque le niveau de maîtrise de la langue pour accéder à différents titres de séjour est régulièrement rehaussé, entraînant une demande croissante pour les formations en langue étrangère. En parallèle, les budgets qui y sont consacrés stagnent voire baissent. Dans ce qui suit, nous allons passer en revue certaines des politiques ou dispositifs existants.

Le contrat d'intégration républicaine (CIR depuis 2016, anciennement contrat d'accueil et d'intégration CAI, 2003) est l'un des dispositifs les plus importants en matière d'intégration. Il s'agit d'un contrat conclu entre l'État français (via les services de l'OFII : Office Français de l'immigration et de l'intégration) et tous les étrangers non européens admis au séjour en France et souhaitant s'y installer durablement. Sa signature entraîne l'engagement de l'individu à respecter les « principes et valeurs de la société française et de la République ». Le CIR représente pour une durée d'un an donc la première étape de l'intégration pour l'étranger et prend forme au travers de différentes actions :

- Une formation civique sur les valeurs, les principes et les institutions de la République, sur les droits et devoirs liés à la vie en France ainsi que sur l'organisation de la société française ;

² *Le projet de loi « immigration » de Darmanin, dernier texte d'une longue série de 117 depuis 1945*, journal Le Monde, 14/11/2023. https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2023/11/14/la-loi-immigration-dernier-element-d'une-longue-serie-de-117-textes-depuis-1945_6199984_4355770.html

- Des conseils en orientation professionnelle et un accompagnement destiné à favoriser l'insertion professionnelle ;
- De l'accompagnement adapté aux besoins pour faciliter les conditions d'accueil et d'intégration ;
- Une formation linguistique: un test d'évaluation linguistique apprécie le niveau de maîtrise de la langue de la personne et ses besoins en formation linguistique. À l'heure où cette étude se clôt³ les évolutions récentes des formations linguistiques proposées par l'OFII représentent un réel retour en arrière en matière de politique publique: désormais tous les étrangers non débutants à l'oral se verront proposer uniquement une formation en ligne. C'est-à-dire que cela concerne également le public relevant de l'alphabétisation, dès lors que son niveau à l'oral est supérieur au A1. Ces formations ne seront pas obligatoires, bien qu'une certification attestant du niveau de français idoine doive être produite pour l'obtention des titres de séjour pluriannuel (A2), de la carte de résident (B1) et de la demande de naturalisation (B2)⁴. Précédemment et en fonction du niveau, des cours de langues étaient donnés en présentiel (100 h, 200 h, 400 h ou 600 h). Le public non-lecteur/non-scripteur pouvait bénéficier d'une formation linguistique de 600 heures. Cela restera le cas pour les grands débutants à l'écrit ET à l'oral. Ainsi la maîtrise de la langue française devient chaque fois davantage une condition pour résider durablement sur le territoire et s'intégrer dans la société française.

À l'issue des cours de FLE, les apprenants avaient la possibilité de passer un diplôme attestant d'un certain niveau de français. Les évolutions récentes des formations OFII ne prendront plus en charge le financement de ces certifications.

● Les dispositifs complémentaires au CIR

Les crédits du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française » financent les formations linguistiques de l'OFII, mais également l'action n°12 « Intégration des étrangers primo-arrivants » qui finance les formations linguistiques menées par les structures de proximité. C'est un fond national dédié qui est renouvelé tous les ans. Il permet de financer des formations complémentaires aux formations OFII⁵, en majorité proposées par des structures de proximité, et d'équilibrer l'offre sur les territoires.

Or si ce financement permettait de diversifier l'offre en matière de formations linguistiques, ce qui est important d'un point de vue didactique, et notamment la mise en œuvre d'ateliers sociolinguistiques, les priorités du programme se recentrent aujourd'hui davantage sur des formations à visée professionnelle. Il n'y a plus de mentions d'actions globales à visée d'insertion sociale en général. Faute de répondre à l'ensemble des critères de l'appel à projet, de moins en moins de structures sont éligibles à cette ligne de financement, ou choisissent de ne pas y répondre pour différentes raisons :

- elles ne sont pas en capacité (les notifications d'octroi de la subvention arrivent de plus en plus tardivement, souvent à l'automne de l'année en cours)
- ce n'est pas leur public habituel qui est éligible

³ Juin 2025

⁴ LOI n° 2024-42 du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration. Les décrets d'application qui viendront confirmer ces évolutions législatives sont encore à paraître

⁵ Le programme 104 ne s'adresse qu'aux étrangers provenant de pays extra-européens et signataires du CIR, et au public ukrainien bénéficiant de la protection temporaire. Sont exclus notamment les étrangers originaires de l'UE, ceux présents en France depuis plus de 5 ans, les demandeurs d'asile, etc.

- l'objectif premier d'insertion professionnelle ne correspond pas la demande de leur public

Au-delà de cette évolution vers un enseignement du français à visée professionnelle, on observe que certains de ces appels à projet ont déjà intégré les évolutions législatives récentes :

Extrait de l'appel à projet BOP 104 de la Préfecture de la Région Grand Est⁶

« L'évolution des marchés de l'OFII à compter du 1er juillet 2025 nécessite un recentrage des priorités des actions soutenues par l'action 12 du programme 104.

En effet, seuls les signataires du CIR non-lecteurs non-scripteurs bénéficieront d'une formation linguistique de 600 heures en présentiel pour l'obtention du niveau A2 ; les autres pourront suivre une formation linguistique asynchrone. L'article 20 de la loi CIAI exige une obligation de résultats à compter du 1er janvier 2026 :

- Certification du niveau A2 du CECRL pour l'obtention d'un titre de séjour pluriannuel, du niveau B1 pour un titre de résident et du niveau B2 pour la naturalisation ;
- La réussite d'un examen civique.

L'article 21 de la loi CIAI complète en précisant qu'il n'y aura pas de délivrance de plus de trois titres de séjour annuel pour un même motif.

Le présent appel à projets contribuera au financement d'au moins 50% d'actions d'apprentissage linguistique bien articulées avec le CIR et favorisant l'accès aux dispositifs de droit commun de formation professionnelle et à l'emploi. L'offre proposée doit permettre a minima l'atteinte du niveau A2 du CECRL et être en adéquation avec le contexte local (typologie de publics et besoins, environnement socio-économique) tout en s'inscrivant en complémentarité avec les formations financées par les services de l'Etat, les collectivités ainsi que les principaux opérateurs de l'Etat (l'OFII, France Travail...). »

Le contrat de ville et des solidarités

Depuis 2015, la Métropole Européenne de Lille (MEL) est compétente pour mettre en œuvre la politique de la ville via le contrat de ville et des solidarités. La MEL coordonne et pilote l'action des acteurs locaux et oriente les financements dans les quartiers dans de nombreux champs d'action : l'insertion, l'emploi, le développement économique, la politique éducative, l'accès aux soins, la sécurité et la prévention de la délinquance, le logement, le cadre de vie, la propreté urbaine, l'accès au sport, à la culture comme vecteurs d'insertion sociale et professionnelle et la lutte contre les discriminations et l'illettrisme.

C'est dans ce cadre que certaines associations œuvrant dans le champ de l'enseignement-apprentissage peuvent financer une partie de leurs actions à destination des apprenants.

⁶ https://www.marne.gouv.fr/contenu/telechargement/49153/353224/file/aap_bop104_2025.pdf

Le dispositif OEPRE

Il existe d'autres dispositifs complémentaires comme « Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE). Ce dispositif est né en 2008 d'une collaboration entre la direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité du ministère de l'intérieur (DIAN) et la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'éducation nationale. L'objectif du dispositif OEPRE est d'améliorer les chances de réussite des enfants à l'école, en faisant bénéficier les parents de formations prises en charge par l'État autour de trois objectifs :

- l'acquisition des fondamentaux du français (comprendre, parler et écrire) ;
- la connaissance des valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société française ;
- la compréhension du fonctionnement et des attentes de l'école vis-à-vis des élèves et des parents.

Les formations issues de ce dispositif sont réalisées par des enseignants de l'Éducation Nationale, ou par des formateurs possédant une certification FLE. Elles sont organisées sur la base d'un enseignement de 60 à 120 heures pour l'année scolaire. D'après le ministère de l'intérieur⁷, le budget pour le dispositif OEPRE a été doublé entre 2018 et 2020 afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires, d'accroître la durée moyenne des ateliers et d'améliorer les formations délivrées. Sur l'année 2021-2022 c'est environ 16 900 parents dont 37% d'étrangers primo-arrivants qui ont participé aux 1 079 ateliers. Sur l'année précédente, c'étaient 13 868 parents qui avaient bénéficié de 1 006 ateliers. Par ailleurs, la majorité des bénéficiaires sont des femmes, représentant 87 % de la participation.

Les actions du Grdr relatives à l'enseignement-apprentissage du Français Langue Étrangère ainsi que celles des acteurs œuvrant dans le champ du FLE en général, s'inscrivent donc dans ce contexte singulier guidé par les politiques migratoires et les conditions d'accès à certains droits pour les populations étrangères. Au-delà de l'aspect réglementaire, les enjeux relatifs au FLE ont également trait au public des apprenants, aux pratiques d'enseignement et aux types de structures chargées de dispenser cet enseignement.

1.1.2. État des lieux du FLE et dynamique de réseau

À l'origine de cette étude, il y a différents constats et hypothèses issues de notre expérience sur le terrain du FLE lillois :

- l'offre de cours de FLE semble dispersée dans de nombreuses structures ;
- il n'existe pas ou plus de référencement des structures donnant des cours de FLE à l'échelle du territoire ;
- de nombreuses structures ne sont pas en mesure de faire face à la demande trop importante de cours de FLE ;
- les formations dispensées et les méthodes d'enseignement sont hétérogènes ;
- les formats sont très variables : cours individuels ou collectifs, sous forme d'atelier sociolinguistique ou autre ;
- le profil et les qualifications des enseignants sont variables.

Cette diversité de l'offre de FLE pourrait constituer une force dans la mesure où les apprenants pourraient choisir la méthode pédagogique la plus adaptée à leurs besoins ou à leur « profil

⁷ D'après le site internet du ministère de l'intérieur

pédagogique ». Cependant, nous faisons le **constat qu'en l'absence de coordination des acteurs du FLE cette hétérogénéité constitue davantage un obstacle, au moins en ce qui concerne l'orientation des apprenants.** Les structures de FLE se connaissent peu et les apprenants optent pour le premier organisme qui les accepte, souvent le plus proche de leur domicile. L'absence d'information consolidée et accessible semble entraver leur capacité à choisir et à trouver des programmes adaptés à leurs besoins spécifiques. Pour ces raisons, confirmées par cette étude, nous avons souhaité approfondir la question de la mise en réseau des acteurs du FLE.

Dans un premier temps, nous souhaitions étudier le périmètre de la métropole lilloise (MEL). Cependant, en raison de contraintes de temps et de moyens humains, **il a été décidé de réduire le périmètre de l'étude à la ville de Lille.** Suite à des échanges et réunions entre nous et avec les étudiants impliqués, nous avons également convenu de la méthodologie et des différents outils qui seraient mobilisés (*cf. section 1.2.1*). Nous avons également défini les angles d'analyses et perspectives à privilégier dans notre étude. Nous avons donc pris le parti de nous concentrer davantage sur les perceptions des formateurs plutôt que des apprenants. L'aspect “posture” des enseignants vis-à-vis des apprenants (c'est-à-dire l'attitude morale et sociale adoptée par les formateurs) a finalement été exclu faute d'outil pertinent pour évaluer ce point.

Par ailleurs, notre étude s'inscrivait en complémentarité de travaux menés parallèlement par l'Université de Lille dans le cadre du projet Migralang 2.0⁸. MigraLang 2.0 est un programme de recherche qui se consacre à l'étude des langues et de la communication dans l'accompagnement des publics migrants en Europe et France, notamment dans la métropole lilloise. Ce projet est porté par une équipe de recherche pluridisciplinaire de l'Université de Lille, formée de chercheuses en Sciences du Langage, Sociologie, Anthropologie et Psychologie. (laboratoire Savoirs, Textes, Langage / laboratoire Clersé / Laboratoire Psitec).

Dans le cadre du projet Migralang 2.0 un premier état des lieux des structures existantes et des pratiques d'accompagnement dans la métropole lilloise via l'administration d'un questionnaire en ligne et d'une enquête de terrain (entretiens semi-directifs avec des formateurs professionnels salariés) a été réalisé. Nous avons ainsi repris deux éléments issus de ces travaux: la lettre d'information décrivant le projet d'étude et la liste des structures d'accompagnement identifiées. Ces deux éléments ont été amendés et complétés pour correspondre à notre démarche, légèrement différente. En effet, l'état des lieux réalisé dans le cadre du projet MigraLang 2.0 a abordé le sujet du FLE aussi bien sous l'angle des apprenants que des enseignants. Pour rappel, nous avons retenu pour notre part une approche ciblée sur les enseignants, pour des raisons à la fois de temps, de moyens et de pertinence vis-à-vis de notre questionnement spécifique autour de la mise en réseau des acteurs du FLE. Nous avons également ciblé les enseignants bénévoles lors des entretiens semi-directifs afin de cerner les enjeux spécifiques à cette population moins professionnalisée. Ces différences d'approches sont résumées dans le tableau n°1 ci-après.

⁸ <https://migralang.hypotheses.org/>

*Tableau n°1 - Comparaison des périmètres des travaux de l'étude du Grdr
et du projet MigraLang 2.0*

MigraLang 2.0	Grdr
a/ Approche globale du FLE sous toutes ses dimensions (public, méthodes, freins, diplôme etc.) à la fois du point de vue des apprenants et enseignants	a/ Approche spécifique du FLE sous l'angle des enseignants, en particulier bénévoles, et introduction du sujet de la mise en réseau des acteurs
b/ 74 structures identifiées pour envoi d'un questionnaire (pas de répertoire initié en tant que tel)	b/ Liste des structures d'accompagnement identifiées par le projet MigraLang 2.0 reprise comme point de départ pour notre répertoire Excel, puis complétée
c/ Questionnaire en ligne portant sur le FLE sous toutes ses dimensions (cf. point a/)	c/ Rédaction d'un questionnaire en ligne ciblé sur les formateurs et le sujet de la mise en réseau
d/ Entretiens menés avec des formateurs salariés selon l'approche globale retenue (cf. point a/)	d/ Entretiens menés avec des formateurs bénévoles afin de connaître leurs enjeux et tester l'idée de la mise en réseau

A l'issue d'un processus itératif impliquant le Grdr et le tuteur académique des 3 stagiaires ayant travaillé avec nous, processus prenant en compte l'ensemble des éléments exposés *supra*, nous avons convenu de travailler sur la problématique suivante : **“Freins et leviers de la dynamique partenariale autour de l’enseignement du FLE, analyse à partir d’un état des lieux sur la ville de Lille.”** Concrètement, cette problématique résume le souhait initial du Grdr qui s'articulait autour de deux volets, d'une part fournir un état des lieux du FLE sur la ville de Lille et d'autre part évaluer la dynamique de mise en réseau des acteurs pour formuler des recommandations le cas échéant. L'objectif de l'état des lieux est bien de confirmer ou infirmer certaines des hypothèses formulées initialement.

1.2. Méthodologie : une variété d'outils pour un sujet multidimensionnel

Afin de prendre en compte toutes les dimensions de cette étude, divers outils méthodologiques ont été mobilisés selon un calendrier contraint. En effet ce sont les étudiants stagiaires qui nous ont appuyé dans la réalisation de cette étude à l'automne 2023, qui se sont chargés de ce travail. Le Grdr l'a poursuivi jusqu'en juin 2025, notamment en continuant de collecter des réponses au questionnaire et en mettant à jour les données.

1.2.1. Appréhender l'univers du FLE en recensant les structures lilloises

Objectif du recensement : lister l'ensemble des structures dispensant des cours de FLE sur la ville de Lille et leurs principales caractéristiques.

Lien avec l'étude : ce recensement permet de réaliser un premier état des lieux de l'offre de FLE sur la ville de Lille en termes quantitatifs (nombre de structures) et qualitatifs (type de structure, public visé, tarifs etc.).

Livrable : fichier Excel

Nous avons commencé par établir la liste la plus exhaustive possible des structures dispensant potentiellement des cours de FLE à Lille. Pour ce faire nous avons repris la liste des structures d'accompagnement identifiées dans le cadre du projet MigraLang 2.0, complétée de la liste des

structures participant au groupe « *pratiques linguistiques* » porté par la Ville de Lille, ainsi que des recherches internet. Notre liste de départ comptait ainsi 97 structures (*étape n°1*). Parallèlement, nous avons défini les informations à collecter pour chacune des structures⁹.

Structure	Nom	Dénomination sociale de la structure
	Type de structure	Choisir parmi la liste déroulante
	Site internet	Lien vers le site internet de la structure, si possible niveau régional lorsqu'il s'agit d'une structure à rayonnement national
	Contact (tel et/ou mail)	Indiquer les coordonnées communiquées par la structure pour quiconque souhaite entrer en contact avec elle
	Adresse	Indiquer l'adresse postale de la structure
Formations dispensées aux apprenants	Offre d'enseignement	L'offre d'enseignement est-elle plutôt à destination d'un public Alpha ou FLE ? les deux ?
	Certification visée	La structure prépare-t-elle explicitement à une certification particulière ?
	Lieu d'enseignement	La formation est-elle dispensée sur le lieu de la structure ou la structure se déplace-t-elle dans un lieu tiers pour dispenser la formation ?
	Point d'entrée / inscription via	Quel est le canal de mise en relation des apprenants avec la structure qui dispense la formation ?
	Ponctuels / programmes / fréquence	S'agit-il de programmes que les apprenants doivent s'engager à suivre sur plusieurs semaines ou bien de sessions de cours ouvertes accessibles "à la carte" ?
	Format / collectifs, individuels, ASL ?	S'agit-il de cours individuels, collectifs ou la structure parle-t-elle d'ateliers sociolinguistiques ?
	Volume horaire	En moyenne combien d'heures un apprenant doit-il prévoir pour suivre la formation ?
	Objectifs visés	La structure œuvre-t-elle en vue d'un but particulier (au-delà de l'apprentissage du français) ?
	Public visé	La structure s'adresse-t-elle à un public spécifique (indépendamment du niveau de langue) ?
	Critères d'accès	Est-il nécessaire de respecter certains critères pour bénéficier de la formation ?
Apprenants	Tarification	La formation est-elle payante ou gratuite ?
	Prix	Si la formation est payante, combien coûte-t-elle ?

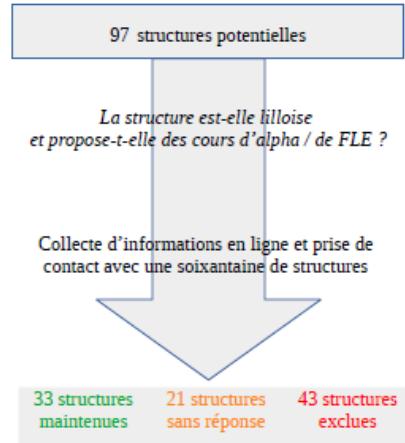
Afin de faciliter le remplissage puis l'analyse ultérieure du répertoire, nous avons également défini le type d'information attendue pour chaque donnée. Nous avons ainsi défini des formats de données standardisés (liste déroulante) ou des champs libres (*étape n°2*).

Pour chaque structure, nous avons collecté les données accessibles depuis internet. Nous avons pris contact par téléphone ou par mail avec une soixantaine d'entre elles en vue de compléter et fiabiliser les données, en particulier concernant l'offre de formation et le public visé par la structure (*étape n°3*). Nous avons également profité de ces contacts téléphoniques pour collecter des adresses mails non-génériques auxquelles envoyer notre questionnaire en ligne ([cf. section 1.2.2](#)).

⁹ L'ensemble du type d'informations collectées est disponible dans l'annexe n°2

A ce stade de l'étude, en fonction des informations collectées, il s'agissait de maintenir ou non la structure dans le répertoire final (*étape n°4*). Sur les 97 structures répertoriées initialement, 43 ont été exclues car elles ne proposaient pas de cours de FLE/alpha ou se situaient en dehors de Lille, 33 structures ont été maintenues, et 21 structures étaient à recontacter pour compléter leurs informations et statuer de leur maintien ou non.

Schéma n°2 - Étapes de constitution du recensement Excel



1.2.2. Cerner le profil des enseignants via un questionnaire

Objectif du questionnaire : collecter des données sur les pratiques d'enseignement du FLE, les profils des enseignants, et tester l'idée d'une mise en réseau formelle des acteurs du FLE sur Lille.

Lien avec l'étude : affiner notre compréhension de l'offre de FLE en qualifiant davantage les pratiques d'enseignement et le niveau de qualification des enseignants. Comprendre les principales attentes autour d'une potentielle mise en réseau des acteurs.

Livrable : résultats du questionnaire

Dans un premier temps, nous avons défini les objectifs et le contenu du questionnaire de manière itérative avec les étudiants et leur tuteur universitaire (*étape n°1*). Plusieurs questions se sont posées : Quels compléments par rapport au questionnaire déjà administré dans le cadre du projet MigraLang 2.0 ? Quels compléments par rapport aux données déjà collectées dans le répertoire Excel ? Quel public cible (formateurs ou gestionnaires de structures) ? Quel angle ? etc. L'encart introductif du questionnaire, reporté dans l'annexe n°3 du présent rapport, répond à ces interrogations et fixe le cadre de l'enquête.

Le cadre ainsi posé, nous avons procédé à la rédaction du questionnaire, décidé du format (questions ouvertes ou fermées) et des modalités de réponses (choix multiples ou non, champ libre) (*étape n°2*). Dans sa version finale, le questionnaire comptait 26 questions réparties en cinq rubriques : i) identification de la structure, ii) formations des enseignants, iii) profil des apprenants, iv) formations dispensées aux apprenants et v) l'écosystème du FLE (mise en réseau). S'agissant de l'envoi du questionnaire (*étape n°3*), voici quelques précisions techniques :

- Création du questionnaire via l'outil *Google Forms* pour des raisons de simplicité d'utilisation à la fois du point de vue de la rédaction, de l'administration, et de l'analyse des réponses collectées ;
- Rédaction de la lettre d'information jointe au mail d'envoi du questionnaire (annexe n°4) ;
- Création d'une boîte mail *Google* "structures.fle@gmail.com" dédiée. Le questionnaire a été envoyé aux structures depuis cette boîte mail.

Il est à noter que nous avons fait le choix de cibler les structures effectivement maintenues dans le répertoire (cf. section précédente), ainsi que celles que nous n'avions pas encore contactées ou qui étaient à recontacter au moment de l'envoi de ce questionnaire. Les structures déjà exclues du répertoire au moment de l'envoi du questionnaire n'ont donc pas reçu le questionnaire.

Lors des contacts téléphoniques (cf. section précédente), les structures semblaient réceptives à notre étude et d'accord pour répondre à notre questionnaire. Lorsque les structures ont communiqué une adresse mail non-générique, elles ont systématiquement répondu au questionnaire. Nous avons réalisé deux relances "génériques" par mail, ainsi que des relances individualisées selon nos contacts avec les structures (*étape n°4*). *In fine*, plus de **80% des structures maintenues dans le recensement final ont contribué à notre enquête (31 réponses collectées de 27 structures différentes en juin 2025)**, ce qui constitue un très bon taux de réponse et assure la robustesse de notre échantillon.

1.2.3. Approfondir les attentes des enseignants bénévoles au travers d'entretiens semi-directifs

Objectif des entretiens : interroger des enseignants de FLE bénévoles pour appréhender leur parcours, leurs méthodes et outils, les potentiels freins à l'apprentissage des apprenants selon eux, leur connaissance du réseau de FLE lillois, et leur appétence vis-à-vis d'une mise en réseau plus formelle des acteurs.

Lien avec l'étude : identifier des éventuelles problématiques rencontrées par les enseignants de FLE bénévoles et comprendre les principales attentes autour d'une potentielle mise en réseau des acteurs du FLE du point de vue des bénévoles.

Livrable : grille d'entretien (Annexe n°5)

Nous avons commencé par rédiger une grille d'entretien ciblée sur les méthodes d'enseignement, les freins à l'enseignement et l'idée d'une potentielle mise réseau des structures de FLE sur Lille (*étape n°1*). Ensuite, nous avons identifié les structures cibles et contacté les bénévoles pour organiser les entretiens (*étape n°2*). Concernant le choix des structures, l'objectif était de couvrir différents types de structures afin d'obtenir la vision la plus large possible des pratiques et des enjeux. Nous avons ainsi interrogé huit bénévoles issus de sept structures différentes.

Tableau n°2 - Structures d'origine des bénévoles interviewés

	FLE activité centrale	FLE activité secondaire
Structures locales	Banta!	Diocèse Parvis Saint Maurice
Structures régionales	La Clé	Solfa
Structures appartenant à un groupe d'envergure nationale	-	Secours Populaire Croix Rouge La Cimade

Nous avons examiné les transcriptions des entretiens sur la base d'un tableau (Annexe n°6). Notre méthode a été celle d'une analyse thématique. Dans la première colonne, nous avons identifié les thèmes récurrents abordés au cours des entretiens, souvent en relation avec les sujets que nous avions prévus dans l'élaboration de notre grille d'entretien. Dans la deuxième colonne, nous avons répertorié les différents types de réponses que nous avons obtenus. Par exemple, pour le thème (colonne 1) « Difficultés des apprenants dans les cours selon les enseignants », la deuxième colonne agit comme une sous-partie avec des suggestions de réponses telles que « Absentéisme, Régularité », « Hétérogénéité du niveau des apprenants » ou encore « Scolarité antérieure ». Ensuite, dans une troisième colonne, nous avons inclus des extraits des entretiens. Ces citations viennent renforcer les propositions de la colonne deux.

1.2.4. Évaluer la situation lilloise au regard de réseaux FLE existants ailleurs en France

Objectif de cette recherche : identifier des initiatives existantes de mise en réseau des acteurs du FLE à l'échelle d'un territoire.

Lien avec l'étude : mettre en perspective l'idée d'une mise en réseau des acteurs du FLE sur la ville de Lille en évaluant l'ampleur des initiatives existantes sur d'autres territoires et leurs caractéristiques (échelle, format et typologie d'acteurs impliqués).

Afin de qualifier le degré de mise en réseau des acteurs du FLE lillois, nous avons souhaité connaître la situation sur d'autres territoires afin d'obtenir un point de comparaison. Au travers de nos recherches, menées en complément de cette étude, nous avons constaté l'existence de plusieurs réseaux de FLE ailleurs en France, parmi lesquels figure [PARLERA¹⁰](#), une plateforme régionale recensant l'ensemble des acteurs œuvrant sur le périmètre de la lutte contre l'illettrisme, l'alphabétisation et l'apprentissage du Français Langue Étrangère pour la région Auvergne Rhône Alpes. Nous comprenons que cette plateforme, portée par le réseau national des Centres Ressources Illettrisme (CRI), est coordonnée par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) (*étape n°1*).

Afin d'en savoir davantage, nous avons pris contact avec Anaïs BOROWIAK, coordinatrice régionale en Auvergne Rhône Alpes pour l'ANLCI, et Béranger BASSEUR, coordinateur régional en Hauts-de-France pour l'ANLCI. Lors de ces deux échanges, l'un en visio et l'autre à la préfecture du Nord, nous avons compris l'articulation entre l'ANLCI et les CRI, et le rôle de ces derniers dans la mise en réseau des acteurs du FLE (*étape n°2*).

Forts de ce constat, nous avons mené une analyse approfondie du réseau des CRI en France afin d'évaluer la situation en région Hauts-de-France et statuer sur la qualité de la mise en réseau du FLE (*étape n°3*).

Parallèlement, nous avons identifié quelques initiatives de mise en réseau effectuées via des répertoires à un niveau plus local, le plus souvent à l'échelle d'une commune, afin d'identifier des pistes envisageables pour la ville de Lille (*étape n°4*).

¹⁰ Information issue de leur site internet

2. État des lieux de l'offre d'enseignement du FLE sur la ville de Lille : un maillage insuffisant et hétérogène, sans coordination locale

Résumé section 2

Si la ville de Lille recense un nombre relativement important de structures dispensant des cours de FLE, elle fait également face à une demande importante et croissante. De plus, l'offre de FLE lilloise est morcelée et hétérogène, tant en termes de taille de structure, de formats, de profil des enseignants, ou encore de méthodes d'apprentissage proposées. Par ailleurs, en l'absence de Centre Ressources Illettrisme couvrant le territoire des Hauts-de-France, ce dernier s'avère particulièrement mal loti en matière de dispositif d'animation des acteurs du FLE. Enfin, aucune initiative capable de fédérer l'ensemble des acteurs du FLE au niveau du département du Nord ou de la ville de Lille n'a été identifiée en vue de pallier le déficit de coordination régionale. En revanche, les résultats des entretiens et du questionnaire montrent que la majorité des structures de FLE plébiscitent une mise en réseau plus formelle afin de mieux orienter les apprenants, partager des bonnes pratiques et porter une parole commune.

2.1. Une trentaine de structures de FLE lilloises aux caractéristiques et pratiques variées

Les résultats issus de l'analyse du recensement, du questionnaire, et des entretiens semi-directifs corroborent et complètent les hypothèses exprimées initialement concernant le maillage du territoire, la diversité des structures de FLE, et l'absence de coordination locale.

2.1.1. Un maillage insuffisant au regard de la demande de FLE

Afin d'évaluer la densité du maillage du territoire, nous avons tenté de répondre à la question suivante : *l'offre de FLE lilloise permet-elle de répondre aux besoins du territoire ?* Pour ce faire, nous avons retenu le nombre de personnes immigrées¹¹ (données Insee) comme proxy de la demande de FLE, rapporté au nombre de structures de FLE. Nous avons réalisé ce calcul pour les villes de Lille, Lyon et Bordeaux afin d'obtenir un point de comparaison. Le choix de ces deux villes comparatives s'explique par deux facteurs : (i) toutes deux affichent un poids des immigrés dans leur population proche de celui de Lille (autour de 12-13%), supérieur à la moyenne nationale qui s'établit à 10,3% en 2022, (ii) toutes deux appartiennent à une région dont le dispositif de mise en réseau des acteurs du FLE permet de connaître le nombre de structures présentes sur leur territoire ([cf. section 2.2.1](#)).

Ainsi, d'après nos travaux de recensement, la ville de Lille compte entre 33 et 54 structures dispensant des cours de FLE, pour un peu plus de 30 000 personnes immigrées présentes sur son

¹¹ Définition du terme “immigré” retenue par l’INSEE : “Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l’Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l’étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l’étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. Certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.”

Source : https://www.insee.fr/fr/information/2383278#def_1

territoire d'après l'INSEE. On estime donc un rapport sur le territoire à une structure pour 612 à 1014 immigrés sur Lille, contre 547 à Bordeaux et 700 à Lyon (tableau n°3).

Tableau n°3 - Analyse de la densité du maillage de structures FLE au regard de la population immigrée pour les villes de Lille, Lyon et Bordeaux (vision stock)

	Lille	Lyon	Bordeaux	
Ensemble de la population	236 234	522 228	259 809	Source : données INSEE 2020
dont immigrés	32 475	70 738	30 104	
dont non-immigrés	203 759	451 490	229 705	
Poids des immigrés dans la population	13,75%	13,55%	11,59%	
Nombre de structures FLE	33-54*	101**	55***	
Nb d'immigrés par structure FLE	612-1014	700	547	
<i>* Données issues du recensement réalisé dans le cadre de cette étude (répertoire)</i>				
<i>** Données issues du site internet rassemblant les Centres Ressources Illettrisme de la région Auvergne Rhône Alpes : https://parlera.fr/wp/cartographie-linguistique/</i>				
<i>*** Données issues du site internet du Centres Ressources Illettrisme de la région Nouvelle Aquitaine : https://www.cri-aquitaine.org/lieux-de-formation/</i>				

Ce rapide calcul fournit un ordre de grandeur intéressant quant au maillage du territoire lillois en matière de structures de FLE : le nombre de structures est conséquent mais la demande semble l'être également. Les entretiens semi-directifs confirment ce constat selon lequel l'offre de cours de FLE, bien que conséquente, n'est pas suffisante au regard de la demande sur Lille. Les citations suivantes issues des transcriptions des entretiens illustrent cette problématique: « à l'heure actuelle, on a plus de 50 demandes qu'on ne va pas satisfaire puisque on est actuellement complet »; « notre difficulté à nous c'est qu'on a une demande qui est énorme par rapport à la capacité d'accueil, c'est à dire qu'on est pas en mesure d'accueillir le 10ème de la masse des gens qui souhaitent prendre des cours », ou encore « il y a des besoins importants, on en est conscients, au démarrage de cette activité de FLE il y a eu beaucoup de demandes »¹².

Par ailleurs, on peut supposer que la dynamique migratoire positive que connaît la ville de Lille tend à continuer de renforcer la demande de FLE sur le territoire (tableau n°4).

¹² Citations issues des entretiens de bénévoles interrogés à l'automne 2023

Tableau n°4- Concentration, par aire urbaine, de la population immigrée en France présente en 2012 et de celle arrivée en France entre 2009 et 2013 (vision flux)

<i>en %</i>	Part de l'ensemble des immigrés	Part des immigrés arrivés au cours des cinq années précédentes	Delta
Paris	38,2	32,1	-6,1
Lyon	4,1	4,3	0,2
Marseille	3,1	2,4	-0,7
Nice	2,3	2,4	0,1
Toulouse	2,0	3,0	1,0
Lille	1,7	1,9	0,2
Strasbourg	1,5	2,0	0,5
Bordeaux	1,4	1,6	0,2
Grenoble	1,3	1,6	0,3
Genève-Annemasse	1,1	2,8	1,7
Total	56,7	54,1	-2,6

Source : étude INSEE "La localisation géographique des immigrés" du 19 avril 2016

Lecture : En 2012, 1,7% de la population immigrée française était concentrée dans l'aire urbaine lilloise. Cette même aire urbaine a concentré 1,9% des flux d'immigration entre 2009 et 2013.

Bien qu'ils soient relativement anciens, ces chiffres fournis par l'INSEE montrent que les flux migratoires demeurent certes concentrés sur les aires urbaines, mais qu'ils tendent à se déconcentrer de la région parisienne pour se déporter sur des villes comme Toulouse, Strasbourg, ou encore Lille. Ainsi, Lille a attiré une part plus importante des flux de personnes immigrées sur la période 2009-2013 (1,9%), qu'elle n'en accueillait en 2012 (1,7%).

2.1.2. Des structures de FLE hétérogènes

L'analyse des réponses des structures de FLE lilloises recensées lors de cette étude montre que 90 % d'entre elles relèvent du statut d'association (graphique n°1), dont la plupart proposent des cours gratuitement (tableau n°5). D'après les réponses à notre questionnaire, les structures semblent disposer d'équipes d'enseignants relativement réduites : **près de 55% des répondants comptent entre 1 et 5 salariés** (graphique n°2).

Graphique n°1 – Statut des structures enseignant le FLE

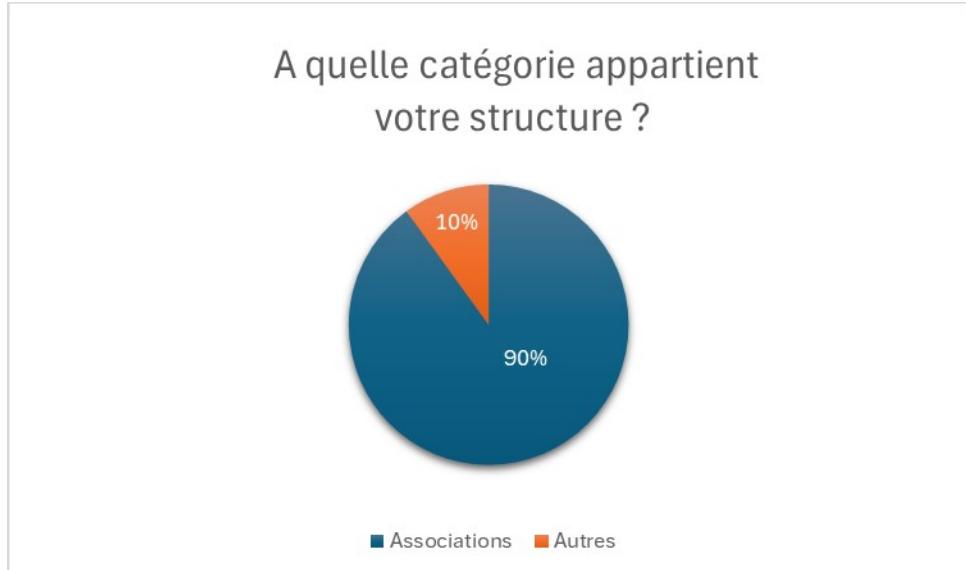
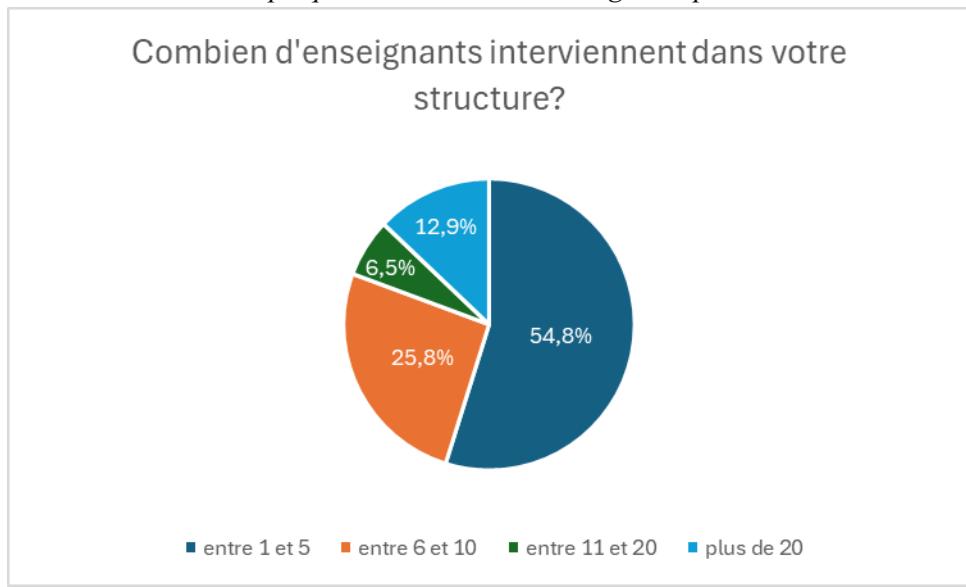


Tableau n°5 - Typologie des structures lilloises de FLE

Type de structure	Nombre total de structures	dont celles proposant des cours gratuits
associations	23	20
<i>dont centre sociaux - maisons de quartier</i>	5	4
écoles de langues	4	2
Total général	27	22

Source : répertoire constitué dans le cadre de cette étude

Graphique n°2 - Nombre d'enseignants par structure



Au-delà de ces quelques traits communs, l'analyse approfondie des structures lilloises de FLE, via notre questionnaire et les entretiens semi-directifs réalisés, montre une certaine hétérogénéité à la fois en termes de profil des enseignants, de pratiques d'enseignement, ou encore de public visé.

A noter que seul un tiers (32,1%) des structures répondantes intervient majoritairement (+50 % de son activité) dans le domaine de l'enseignement ou de la formation.

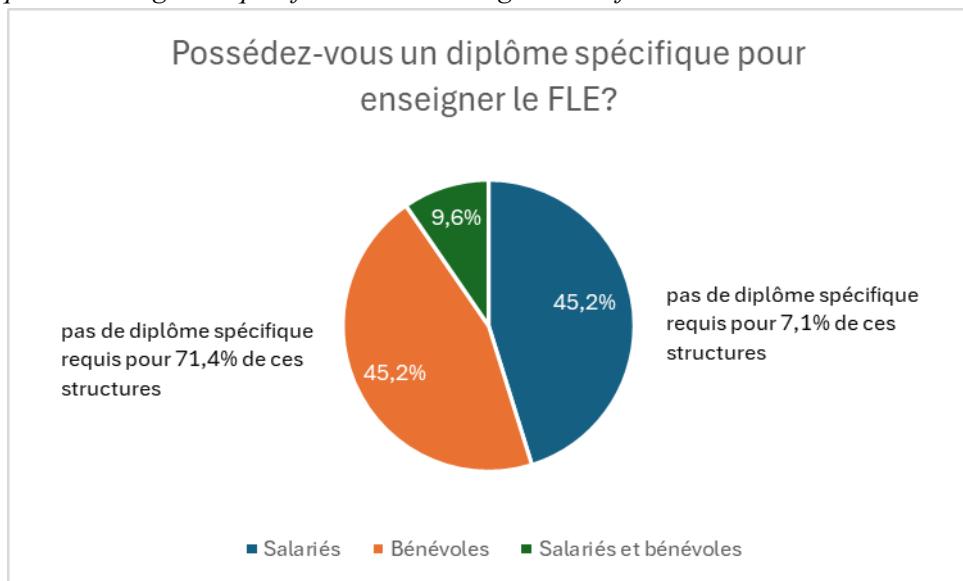
● Les enseignants de FLE

Concernant le statut des enseignants, deux modèles ressortent de manière équilibrée au travers du questionnaire : d'un côté les structures faisant appel à des enseignants bénévoles (45,2% d'entre elles), de l'autre celles faisant appel à des enseignants salariés (45,2% également), le reste déclarant un modèle hybride (9,6%).

Par contre, en ce qui concerne la formation des enseignants, une nette différence apparaît entre structures exclusivement composées de salariés ou de bénévoles :

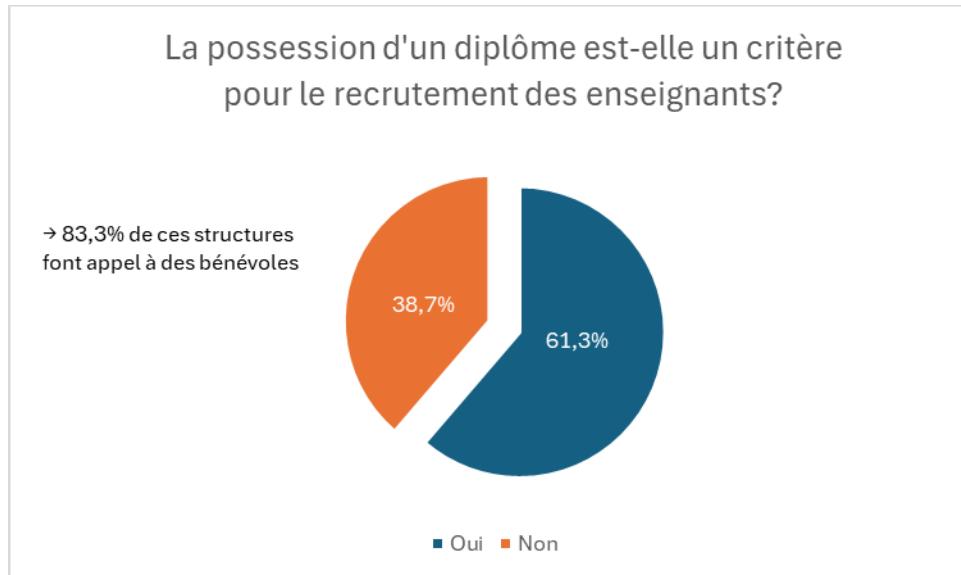
- Si aucun diplôme spécifique à l'enseignement n'est requis pour plus de 71 % des structures dans lesquelles l'enseignement du FLE est dispensé exclusivement par des bénévoles, cette proportion tombe à 7 % dans les structures où ne travaillent que des salariés (graphique n°3) ;
- Si pour plus de 61% des structures la détention d'un diplôme relatif au FLE ou à l'enseignement est nécessaire pour dispenser des cours de FLE, près de 39% ne font pas du diplôme un critère. Parmi ces dernières, plus de 83% sont des structures faisant appel à des enseignants bénévoles (graphique n°4).

Graphique n°3 – Degré de qualification des enseignants en fonction de leur statut dans la structure



Source : analyse du questionnaire Grdr

Graphique n°4 - La qualification des enseignants comme critère de recrutement

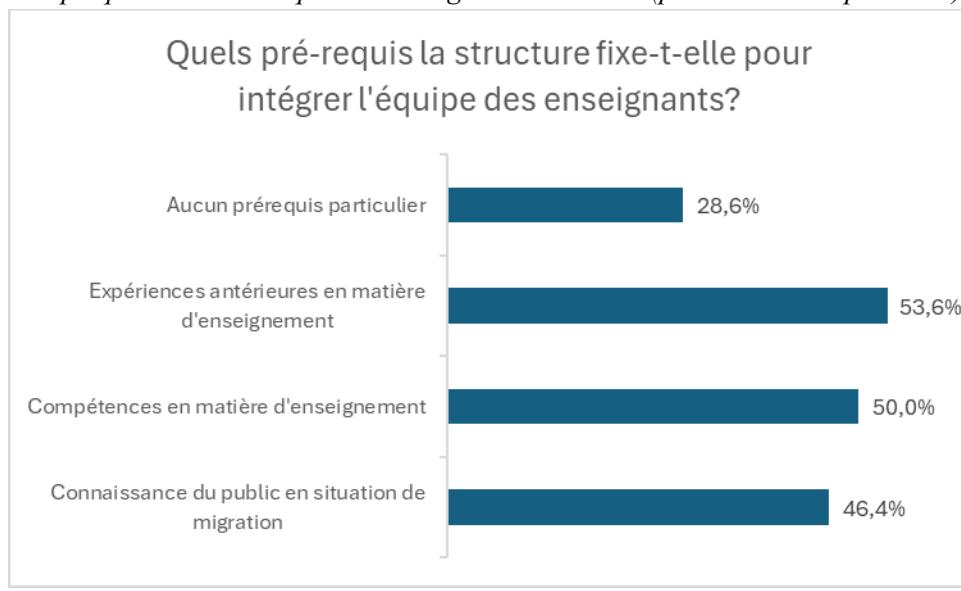


Source : analyse du questionnaire Grdr

Si la détention d'un diplôme spécifique au FLE ou à l'enseignement n'est pas un critère décisif pour le recrutement des enseignants pour plus d'un tiers des structures répondantes, plus de 46% déclarent néanmoins vérifier certains pré-requis, comme la connaissance du public en situation de migration (graphique n°5).

Près de 29 % ne demandent aucun pré-requis (c'est-à-dire ni diplômes, ni connaissances ou compétences particulières).

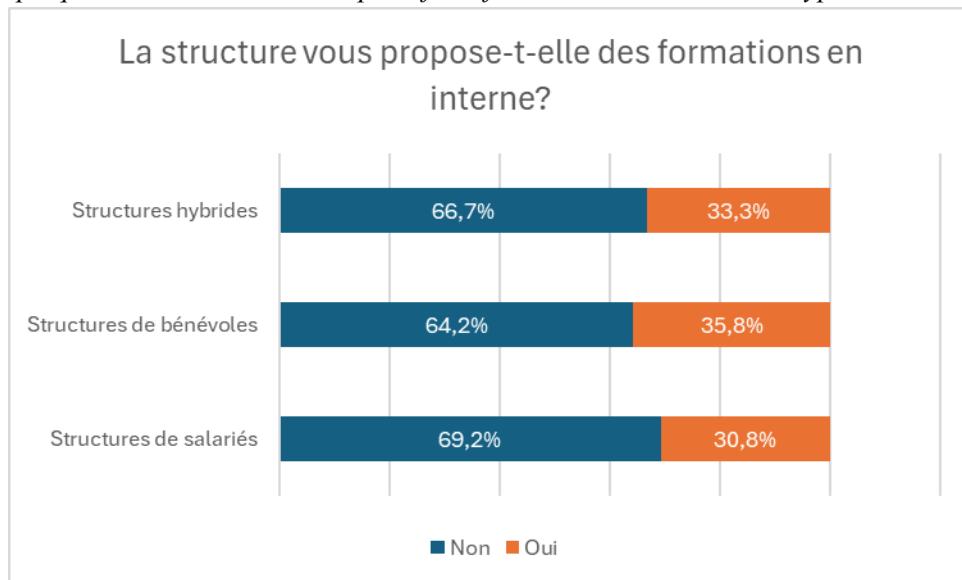
Graphique n°5 - Pré-requis à l'enseignement du FLE (plusieurs choix possibles)



Source : analyse du questionnaire Grdr

En croisant ces informations, on constate donc que les structures qui ont recours à des enseignants salariés sont plus sélectives lors du recrutement des formateurs (graphique n°3 et n°4). Par contre, elles ne proposent pas plus souvent de dispositifs de formation en interne à leurs enseignants. Seuls 31 % des salariés, 36 % des bénévoles et 33 % des enseignants œuvrant dans des structures hybrides déclarent en bénéficier (graphique n°6).

Graphique n°6 – Présence de dispositifs de formation interne selon le type de structures



La formation en interne et tout au long de l’engagement, qu’il soit salarié ou bénévole, est donc la grande absente : près de 67 % des structures déclarent ne pas proposer de formations internes à leurs enseignants.

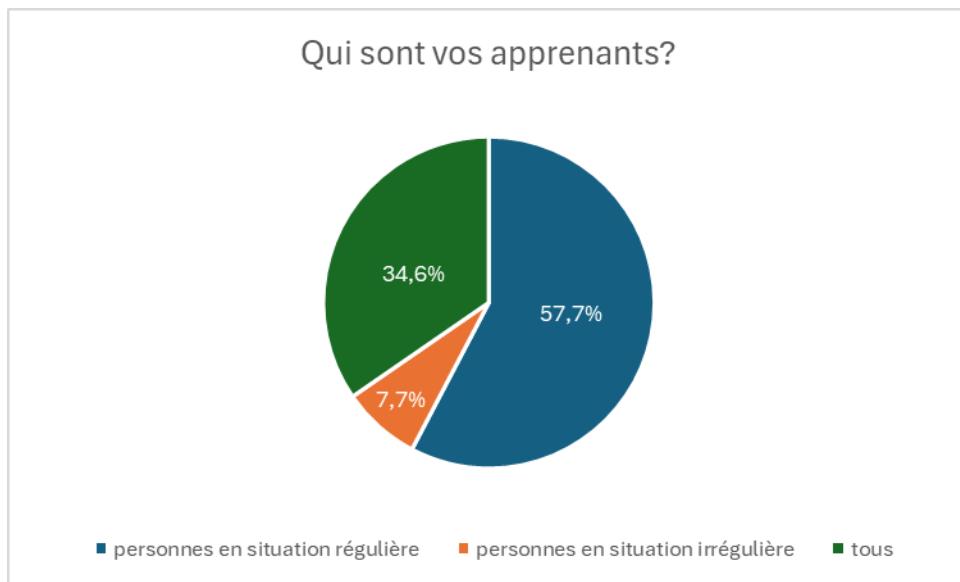
● Le public apprenant et les pratiques

Le mode de financement de la structure et des actions linguistiques en particulier, a un impact sur le public visé. En effet les structures qui répondent à des appels à projet (AAP) ne proposent leurs actions qu’aux publics visés par ces AAP (exemples les plus souvent cités : réfugiés / bénéficiaires d’une protection internationale (BPI) / primo-arrivants / demandeurs d’asile / allocataires du RSA). Cependant la majorité des structures déclarent systématiquement accueillir plusieurs des catégories suivantes : homme seul ou femme seule, sans papiers, bénéficiaires d’une protection, habitants du quartier, demandeurs d’asile, réfugiés, primo-arrivants, salariés, demandeurs d’emploi, mineurs non accompagnés (MNA), etc.

A noter que **les personnes en situation régulière sont prises en charge par 92,3% des structures répondantes** (57,7 % n'accueillent que les personnes en situation régulière et 34,6 % accueillent tout le monde, sans faire de distinction de statut). **Les personnes sans papiers quant à elles ne sont accueillies que dans 42,3 % des structures**, dont certaines ne prennent exclusivement en charge que les personnes sans papier (graphique n°7).

Les MNA, reconnus mineurs ou non, peuvent suivre des cours de français dans seulement 7,7 % des structures.

Graphique n°7 : Le public accueilli en cours de français

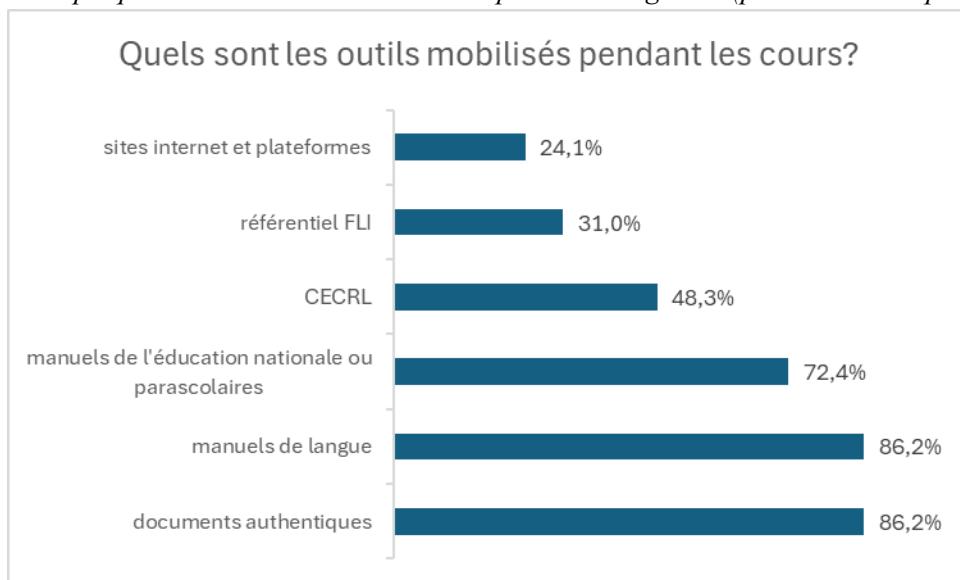


Source : analyse du questionnaire Grdr

Enfin, s'agissant des pratiques d'enseignements, **la totalité des structures proposent essentiellement un format de cours collectifs**, même si près de 41 % d'entre elles parviennent à proposer également des cours individuels.

D'autre part, les structures déclarent s'appuyer sur des ressources pédagogiques très variées, mais la majorité d'entre elles semblent utiliser *a minima* des manuels de langue et des documents authentiques (graphique n°8).

Graphique n°8 - Ressources mobilisées par les enseignants (plusieurs choix possibles)



Source : analyse du questionnaire Grdr

Même s'il s'agit en majorité de petites structures sous format associatif (plus de 80 % d'entre elles ont moins de 11 enseignants), les structures de FLE lilloises sont hétérogènes, tant du point de vue de leur modèle (enseignants salariés ou bénévoles), de leurs pratiques (ressources pédagogiques très variées), ou de leurs critères de recrutement des enseignants (avec ou sans diplôme idoine). Par ailleurs, la spécialisation des structures en termes de public visé ainsi que la grande diversité des sources de financements rendent difficile toute tentative de catégorisation des structures de FLE¹³.

De par son hétérogénéité et son morcellement, le paysage du FLE lillois soulève d'autant plus de questionnements et d'enjeux quant au degré de mise en réseau de ses acteurs. Ils œuvrent cependant pour un objectif commun, l'enseignement-apprentissage du français langue étrangère et l'intégration par la langue des publics allophones, et pourraient à ce titre trouver intérêt à porter une parole commune face aux pouvoirs publics. La suite de cet état des lieux est ainsi dédiée à la question de la mise en réseau des acteurs : sont-ils fédérés par une quelconque tête de réseau ? Quels bénéfices en tireraient-ils ? Qu'en est-il des autres territoires de France métropolitaine ?

2.2. Un territoire qui brille par son absence de réseau régional et local du FLE

Même si les acteurs de la lutte contre l'illettrisme, de l'alphabétisation et du FLE répondent à des besoins différents ([cf. section 1.1.1.](#)), ces trois concepts ont en commun de relever du champ de l'accès à la langue. Par conséquent, il n'est pas surprenant que leurs actions se recoupent, voire se coordonnent parfois.

2.2.1. Liens entre lutte contre l'illettrisme et animation des structures de FLE

Les premiers Centres Ressources Illettrisme (CRI) ont été créés à l'initiative des Préfectures de Région dans les années 1990, suite à la mise en place d'une mission interministérielle, le Groupe Permanent de lutte contre l'illettrisme (GPLI). Il existe deux types de CRI : les structures créées de manière *ad hoc*, et les structures pré-existantes (associations, CARIF-OREF¹⁴ etc.) qui bénéficient de financements spécifiques pour remplir le rôle de CRI en plus de leurs missions, sur un territoire donné.

Depuis 2000, les CRI sont animés par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI), un groupement d'intérêt public dont le but est de fédérer et d'optimiser les moyens de l'État, des collectivités territoriales, des entreprises et de la société civile en matière de lutte contre l'illettrisme. Depuis la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, la région est devenue l'échelon compétent pour mettre en œuvre les actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme. L'ANLCI dispose à ce titre de correspondants régionaux chargés de coordonner l'intervention des acteurs en s'appuyant, le cas échéant, sur des correspondants au sein des services de l'État dans les départements.

¹³ La question du financement des structures et de leurs activités n'a pas été étudiée en détail à travers le questionnaire, mais ce point ressort presque systématiquement lors des entretiens

¹⁴ CARIF-OREF : les Centres Animation Ressources d'Information sur la Formation-Observatoire Régional Emploi Formation sont des structures partenariales portées par l'État et la région réparties sur l'ensemble du territoire.

Les CRI et l'ANLCI sont liés par un partenariat matérialisé par la signature du *Canevas national des CRI* de 2017 élaboré en collaboration avec l'ANLCI. Ce canevas précise que le périmètre d'actions des CRI peut s'étendre à « l'ensemble des problématiques linguistiques », dont l'alphanumerisation et le FLE, avec l'accord de ses financeurs (principalement l'État et la Région) :

"Le Centre ressources illettrisme est un espace d'animation à vocation territoriale (régionale, interdépartementale ou départementale). En vue de contribuer à l'amélioration des actions de lutte contre l'illettrisme et de prévention de l'illettrisme, il a pour mission principale l'appui pédagogique et technique à tout acteur de la lutte contre l'illettrisme et de la prévention de l'illettrisme. En accord avec ses financeurs, son action pourra être étendue à l'ensemble des problématiques linguistiques (Alphanumerisation- FLE)."

Source : canevas national des CRI 2017

De plus, le canevas décrit également les principales missions que les CRI s'engagent à mener sur leur territoire (départemental ou régional), dont la mise en réseau des acteurs :

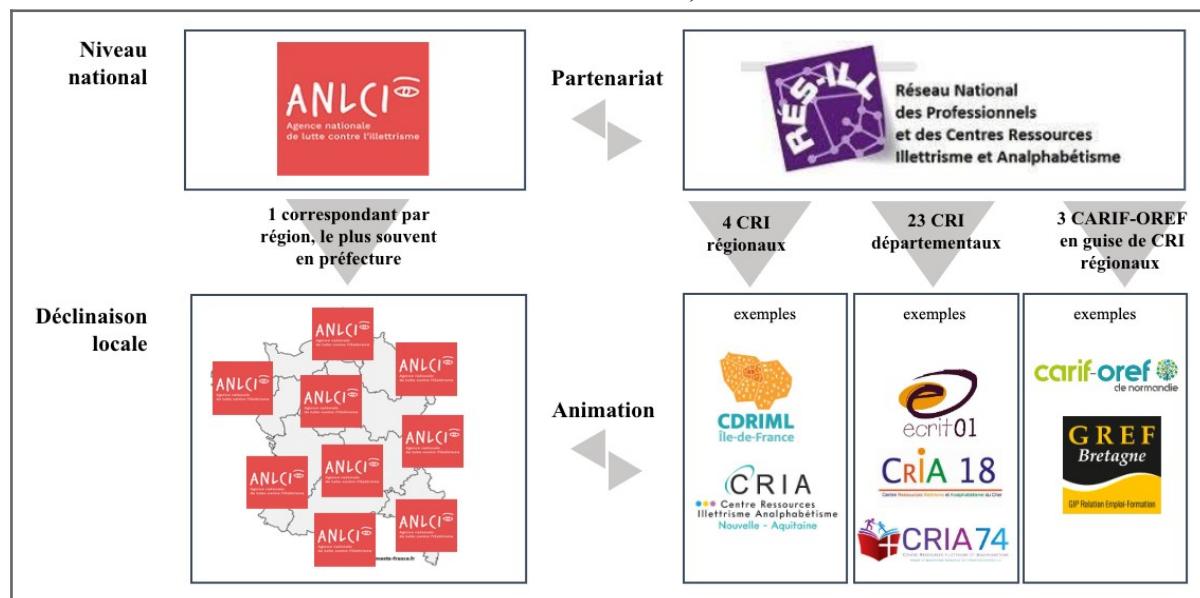
"Pour la mise en réseau des acteurs de la lutte contre l'illettrisme, le CRI pourra animer des groupes thématiques de travail ou de réflexion inscrits dans un plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme ainsi que dans des initiatives locales. Cette mise en réseau permettra également de capitaliser les ressources et de favoriser les échanges de pratiques à travers l'organisation de colloques, de séminaires (ou toutes autres modalités de capitalisation) en veillant à la complémentarité avec les actions nationales mises en œuvre par l'ANLCI."

Source : canevas national des CRI 2017

Par ailleurs, les CRI bénéficient d'une représentation formelle au niveau national via le Réseau National des Professionnels des Centres Ressources Illettrisme et Analphabétisme (RNP CRIA dit "Rés-ill"), qui participe à la gouvernance de l'ANLCI.

D'après notre analyse du réseau des CRI en France, **on distingue trois types de CRI** : des **CRI régionaux**, des **CRI départementaux**, et des **CARIF-OREF** désignés comme **CRI régionaux**. Le schéma n°3 résume les liens existants entre les différents acteurs en charge de la lutte contre l'illettrisme (ANLCI et CRI), l'enseignement du FLE (certains CRI) et la formation professionnelle (CARIF-OREF), au niveau national et local :

Schéma n°3 - Liens entre l'ANLCI, les CRI et les CARIF-OREF



Source : Schéma réalisé par les étudiants sur la base de recherches menées sur internet

Les CRI (dont certains CARIF-OREF), en partenariat avec l'ANLCI, peuvent donc en théorie jouer un rôle important dans la mise en réseau et l'animation des structures de FLE à l'échelle régionale ou départementale, selon le périmètre géographique du CRI.

2.2.2. Réseaux régionaux des structures de FLE : les Hauts-de-France en queue de peloton

D'après notre analyse du paysage des CRI, il ressort que trois facteurs peuvent agir sur la couverture d'un territoire par un CRI, et par extension sur la mise en réseau de ses acteurs du FLE. Premièrement, **il n'existe aucune obligation pour une préfecture, un département ou une région de financer un CRI sur son territoire**. La volonté politique locale (départementale ou régionale) et les moyens alloués déterminent donc en grande partie le rayonnement et la densité du réseau de CRI sur un territoire (*facteur 1*). Deuxièmement, sur le fond, les CRI ont vocation à animer tous les types de structures d'un territoire, y compris les associations, alors que les CARIF-OREF régionaux ont vocation à recenser les organismes de formations professionnelles. En conséquence, lorsque la fonction de CRI est affectée au CARIF-OREF régional, sa mission d'animation se borne aux organismes de formations professionnelles et n'inclut pas les acteurs du FLE plus petits ou pour qui ce n'est pas le cœur de l'activité, comme les centres sociaux et les associations de quartier. On peut supposer que la désignation d'un CARIF-OREF comme CRI par une région traduit une faible volonté politique en matière de lutte contre l'illettrisme et autres problématiques linguistiques (*facteur 2*). Enfin, nous l'avons vu dans le contenu du canevas *supra*, la prise en compte des problématiques linguistiques d'alphabétisation et de FLE par un CRI dépend des priorités et moyens accordés par ses financeurs (État, région, département) (*facteur 3*).

A l'issue de notre revue de l'ensemble du réseau des CRI du territoire métropolitain sous l'angle de ces trois facteurs (tableau n°7), nous constatons que **le degré d'animation des structures de FLE dépend du type de CRI et de l'intensité de sa présence sur le territoire**. A noter que nous estimons la qualité de la mise en réseau des acteurs du FLE sur un territoire, notamment par la mise à disposition par le CRI d'une cartographie ou d'un annuaire complet incluant les structures de FLE et accessible en ligne :

- les quatre territoires qui bénéficient d'un CRI à rayonnement régional sont ceux qui proposent systématiquement une cartographie de l'ensemble des acteurs linguistiques de leur territoire, y compris les structures de FLE (à l'exception des Pays de la Loire). Il s'agit du dispositif de coordination le plus abouti constaté parmi les régions ;
- les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie atteignent une coordination du FLE équivalente à la catégorie précédente via la mise en réseau formelle de leurs CRI départementaux présents sur tout le territoire ;
- viennent ensuite les régions dont le statut de CRI est attribué au CARIF-OREF régional comme la Normandie et la Bretagne, dont la couverture est par définition partielle puisque ciblée sur les organismes de formations professionnelles. Ce niveau de coordination est insuffisant du point de vue des acteurs du FLE ;
- En queue de peloton, on retrouve le Grand-Est et les Hauts-de-France, qui se distinguent par une couverture quasi-nulle de leur territoire avec respectivement un seul CRI départemental en Meurthe-et-Moselle et dans l'Aisne.

Ce constat d'un réseau des CRI inégal selon les territoires s'inscrit dans la lignée d'un état des lieux similaire réalisé en 2018 par la Délégation interministérielle à la langue française pour la cohésion sociale (DILFCS), qui signalait déjà une moindre présence des CRI dans les Hauts-de-France et dans la Grand Est. En sept ans la situation n'a donc pas évolué. D'après ce rapport de la

DILFCS, le budget total des CRIA s'élevait à 3 400 000 € en 2017, le financement annuel des structures variant entre 14 000 et 442 000 € selon les territoires, avec comme principaux financeurs la Région et l'État. Le rapport souligne ainsi que le soutien de ce binôme région/État est une condition indispensable pour assurer la bonne mise en œuvre des politiques linguistiques qui se situent “au carrefour de multiples compétences : celles détenues par la Région en matière de formation, celles de l'État au titre notamment de l'accueil et l'intégration des migrants via les prestations linguistiques, mais également celles des départements au titre des politiques d'insertion et d'inclusion.” (rapport DILFCS, 2018, p.16).

Tableau n°7 - Revue du réseau des CRI en France métropolitaine

	Facteur 2 Maillage 2023 (source site ANLCI)	Facteur 1 Couverture régionale	Facteur 3		Qualité animation structures FLE
			Mise à disposition par le CRI d'une cartographie régionale des structures	Intègre-t-elle les structures de FLE ?	
Auvergne-Rhône-Alpes	8 CRI / 1 par département	totale	https://parlera.fr/wp/cartographie-linguistique/	oui	●
Bourgogne-Franche-Comté	1 CRI (le CARIF-OREF régional)	partielle	non	-	●
Bretagne	1 CRI (le CARIF-OREF régional)	partielle	non	-	●
Centre-Val de Loire	6 CRI / 1 par département	totale	3 CRI avec cartographie départementale	oui	●
Grand Est	2 CRI départementaux (sur 10 départements)	quasi-nulle	1 annuaire départemental https://cri54.fr/structures-daprentissage-en-meurthe-et-moselle/	oui	●
Hauts-de-France	2 CRI, dont le CARIF-OREF régional qui n'a plus les financements dédiés CRI*	quasi-nulle	1 cartographie pour l'Aisne : https://cdonline.articque.com/share/display/criteria-illettrisme-aisne?fbclid=IwAR12AsgNR6wYykLjJEufj79EXbmdtgw7bduMGHZxGU4XVZqWOsdk6TK5v8	-	●
Île-de-France	1 CRI régional	totale	https://www.reseau-alpha.org/trouver-une-formation	oui	●
Normandie	1 CRI (le CARIF-OREF régional)	partielle	non	-	●
Nouvelle-Aquitaine	1 CRI régional	totale	https://www.cri-aquitaine.org/lieux-de-formation?more_filters=1&offre_de_formaton=13	oui	●
Occitanie	6 CRI / 1 par département	totale	https://www.profiloccitanie.fr/formations	oui	●
Pays de la Loire	1 CRI régional	totale	https://www.dfoad-cafoc.ac-nantes.fr/CRI/cartographie.html	a priori non	●
Provence Alpes Côte d'Azur	1 CRI régional	totale	https://accueil-etrangers.org/repertoire/	oui	●

*Source entretien chargé de mission ANLCI Hauts-de-France



Qualité classée de la meilleure à la moins bonne

Dans ce contexte, on comprend que **les moyens alloués par les collectivités territoriales aux problématiques linguistiques, notamment par le financement des CRI, jouent un rôle indirect mais essentiel sur la mise en réseau des acteurs du FLE**. Pour la région des Hauts-de-France (HdF), cette volonté politique semble faire défaut, comme en témoigne l'absence de CRI régional et départemental (à l'exception de l'Aisne). Ce lien étroit entre État, région, département, ANLCI, CRI et FLE, nous a été confirmé par la coordinatrice régionale en Auvergne Rhône Alpes pour l'ANLCI lors d'un entretien exploratoire durant lequel nous avons passé en revue les interactions et interconnexions entre ces différents acteurs. De même, l'entretien exploratoire réalisé avec le coordinateur de l'ANLCI pour la région des HdF confirme que sa région est la moins bien dotée par rapport aux besoins du territoire sur les questions linguistiques. D'après notre interlocuteur, **la création d'un CRI est dépendante de l'impulsion politique de l'État, de la région, du département, ou d'une préfecture**, comme c'est le cas dans l'Aisne.

2.2.3. Un réseau lillois du FLE insuffisant mais plébiscité

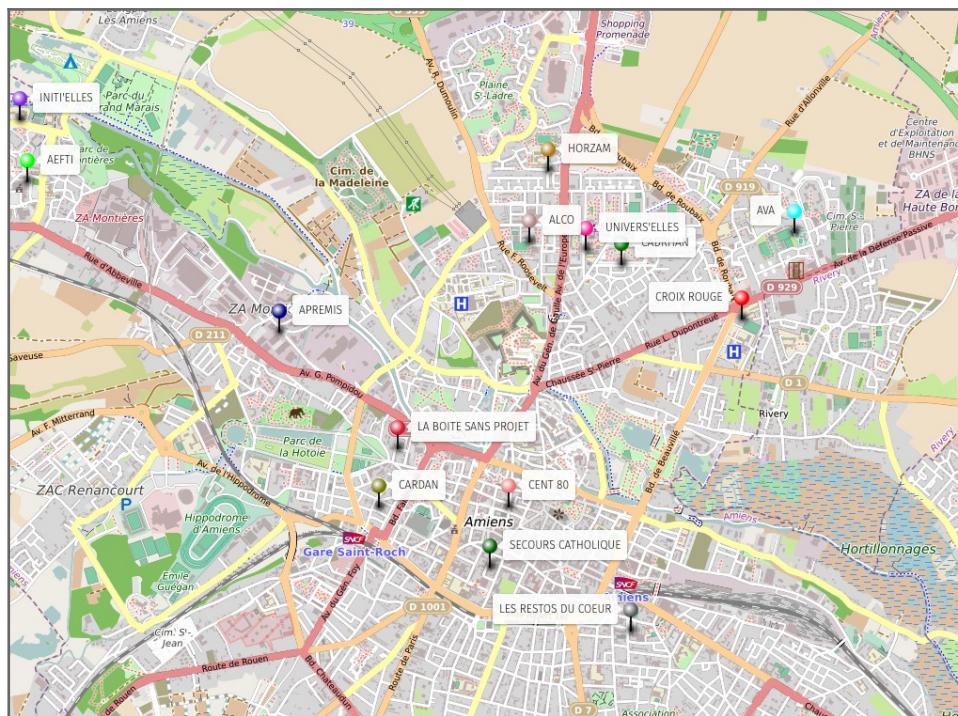
● Le réseau lillois

L'absence de coordination à l'échelle régionale ou départementale, au travers du réseau des CRI, ne signifie pas nécessairement absence totale de coordination en local. **Ponctuellement, certains territoires bénéficient d'une forme de mise en réseau des acteurs travaillant dans le champ de la formation linguistique à l'initiative d'une commune ou d'une structure locale.**

A titre d'exemple, la ville de Strasbourg met à disposition des usagers une cartographie des acteurs de l'alphabétisation, du FLE et de la lutte contre l'illettrisme : <https://www.bonjour.strasbourg.eu/>. Ainsi, en l'absence de CRI régional (Grand Est) ou départemental (Alsace), la ville de Strasbourg endosse le rôle sinon d'animateur du moins de centralisateur des informations relatives aux acteurs linguistiques de son territoire, grâce à ce point d'entrée unique qui met à disposition, en plus d'une cartographie interactive, des ressources pédagogiques accessibles en ligne ou encore un agenda des événements linguistiques.

Ce type de coordination locale peut également être portée par une structure du territoire qui agit en tant que tête de réseau, à l'instar de l'association APREMIS qui coordonne l'offre de FLE pour le département de la Somme¹⁵ et anime un site internet dédié au FLE pour la ville d'Amiens (<https://coordinationfle.wixsite.com/my-site/blank->), incluant une cartographie des acteurs linguistiques :

¹⁵ <http://www.association-apremis.org/nos-actions/accueil-et-accompagnement-des-personnes-migrantes/action-emploi-logement/>



Capture d'écran de la cartographie des acteurs du FLE amiénois

Pour le territoire lillois, qui ne bénéficie d'aucune coordination régionale ou départementale ([cf. section 2.2.2](#)), nous n'avons relevé aucune initiative aussi aboutie de la part de la ville de Lille ou qui serait portée par une structure locale de FLE. Ce constat est corroboré par notre questionnaire puisque la quasi-totalité des structures déclare ne pas avoir connaissance d'un réseau de FLE lillois (plus de 77 % des structures déclarent ne pas en connaître ou s'abstiennent de répondre). Pour les quelques structures qui déclarent avoir connaissance d'un réseau de FLE à Lille, chacune cite un réseau différent ("réseau pratiques linguistiques Lille", "GRIL Ville de Lille", "réseau des centres sociaux et associations d'insertion", "ASLweb"). D'après notre analyse (tableau n°8), parmi les réseaux cités, aucun n'a vocation à coordonner l'ensemble des acteurs du FLE lillois, ce qui tend à confirmer que s'il existe au mieux des initiatives très ponctuelles, il n'existe pas de réseau connu et réellement fédératrice des acteurs lillois du FLE.

Tableau n°8 - Analyse des réseaux FLE mentionnés dans le questionnaire

Réseau FLE mentionné	Analyse
Réseau pratiques linguistiques de Lille	Initiative portée par la Ville de Lille, prenant la forme de rencontres avec certains acteurs du FLE. Rencontres très espacées dans le temps, qui ont essentiellement pour objet le financement des actions / les appels à projet
GRIL Ville de Lille	N'existe plus
Réseau des centres sociaux et associations d'insertion	Réseau à destination des professionnels de ces structures : ne propose pas d'annuaire ou de cartographie à destination des apprenants et ne couvre que les structures de FLE relevant du statut de centre social ou d'association d'insertion
ASLweb	Site web du RADyA, Réseau des Acteurs de la Dynamique des ASL. Concerne spécifiquement la mise en œuvre des Ateliers Sociolinguistiques. Réseau national qui ne recense localement que les structures SOS Solidarité et Grdr

● Souhait des structures lilloises interrogées

Si l'on prend un peu de recul et que l'on s'intéresse à la dynamique de réseau des associations françaises, il est intéressant de noter que “*la proportion d'associations qui adhèrent à un réseau est continûment croissante depuis 2005*, traduisant notamment l'obligation du secteur associatif de se structurer du fait de nouvelles réglementations ou de besoins nouveaux d'accès à l'information des associations dans leur secteur d'activité et d'organisation de leurs actions sur le territoire. Ainsi, en 2020, 52 % des associations adhèrent à un réseau d'associations alors qu'elles n'étaient que 44 % en 2005” (Tchernonog et Prouteau, 2023, p.61).

En l'espèce, d'après les résultats du questionnaire et des entretiens semi-directifs, **les structures de FLE lilloises et leurs bénévoles s'inscrivent dans cette dynamique et plébiscitent une mise en réseau** : sur les 24 structures répondantes (les autres se sont abstenues), toutes se déclarent en faveur de la mise en place d'un réseau formel des acteurs du FLE, de même que l'ensemble des bénévoles interrogés : « *c'est toujours intéressant de rencontrer des structures qui travaillent dans le même sens que nous* », « *oui, dans le style de concentrer une information comme ça tout le monde sait qu'il faut aller sur cet endroit pour avoir l'information* », « *oui, après faut voir comment ça pourrait se dessiner mais c'est toujours intéressant de mettre en lien les personnes qui travaillent pour que ce soit plus cohérent, plus efficace* », « *effectivement pour les coordinateurs savoir par exemple quand on a vraiment trop d'apprenants sur liste d'attente, où est-ce qu'on peut les diriger* »¹⁶.

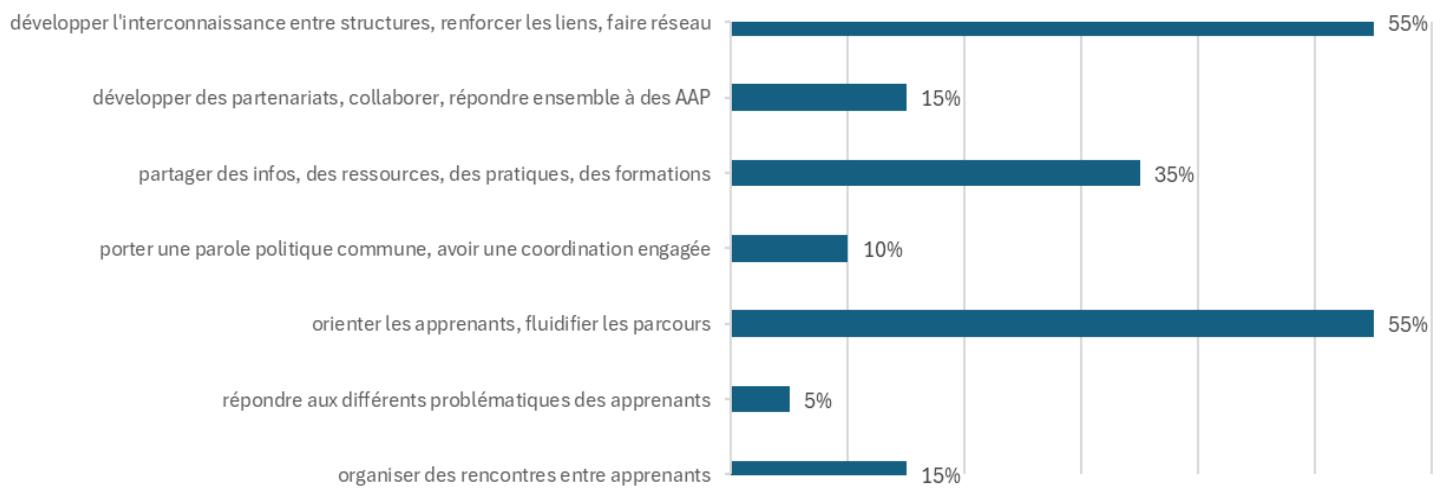
De plus, en termes de finalités, d'après les résultats du questionnaire, les répondants voient de nombreux avantages à une mise en réseau formelle des acteurs, pour eux-mêmes et leur pratique quotidienne, mais également pour les apprenants: ainsi **55 % des structures répondantes souhaitent que la mise en réseau leur permette de mieux orienter les apprenants et de fluidifier les parcours d'apprentissage ; la même proportion souhaite également développer l'interconnaissance et faire davantage réseau** (graphique n°9). Enfin, d'après les entretiens semi-directifs notamment, mais c'est aussi une demande qui est ressortie dans 15 % des réponses au questionnaire, une attente supplémentaire ressort autour de la nécessité de porter une parole politique commune : « *il faut faire passer le message. Ces gens qui apprennent le français, qui sont là depuis 5, 6 ans, 10 ans, il faut leur proposer autre chose* », « *une coordination plus engagée sur les logiques de parcours et de leur financement est nécessaire* »¹⁷.

¹⁶ Citations issues des entretiens de bénévoles interrogés à l'automne 2023

¹⁷ Citations issues des entretiens de bénévoles interrogés à l'automne 2023 ainsi que des réponses au questionnaire en ligne

Graphique n°9 - Attentes d'une mise en réseau (en part de structures répondantes)

Quel serait l'intérêt d'une mise en réseau formelle des acteurs du FLE?



Source : analyse du questionnaire mission APIESS

L'état des lieux réalisé dans cette étude met en lumière la forte hétérogénéité et le morcellement de l'offre de FLE sur la ville de Lille. Couplée à une coordination très partielle, cette diversité de l'offre peut conduire à une mauvaise orientation des apprenants et entraîner des ruptures de parcours et d'apprentissage. Si plus de 77 % des structures n'ont pas connaissance de pratiques de réseaux autour de l'enseignement du FLE à Lille, la totalité de celles s'étant exprimées est favorable à une mise en réseau formelle des acteurs.

Ainsi, un réseau formel du FLE pourrait *a minima* permettre un partage efficace d'informations entre les différentes structures et contribuer à une meilleure orientation des apprenants vers des formations FLE adaptées à leurs besoins. La troisième partie de ce rapport vise à formuler des pistes de solutions en réponse à ces enjeux.

3. Quelles solutions envisager pour quelle réalité opérationnelle ?

Résumé section 3

Au regard de l'hétérogénéité des structures de FLE lilloises et des contraintes de ressources exprimées par les formateurs bénévoles, une coordination de type socio-politique paraît suffisante et à même de répondre aux attentes des acteurs (orienter des apprenants, partager des bonnes pratiques et porter une parole commune) dans un premier temps. Cette coordination pourrait prendre différentes formes, plus ou moins formelles, allant d'un simple partenariat à la création d'une tête de réseau. A plus long terme, défendre le projet du financement d'un CRI, *a minima* départemental, constitue un horizon ambitieux mais efficace afin d'atteindre le niveau de coordination constatée sur d'autres territoires. Quelle que soit l'orientation retenue, la mise en place d'un tel réseau nécessitera des ressources et du temps. Si cette question des moyens, humains comme financiers, est centrale et nécessite une réflexion dédiée approfondie (non traitée dans cette étude), d'autres actions, relativement plus simples mais tout aussi prioritaires, peuvent être d'ores et déjà initiées par les structures. En particulier, la constitution d'un répertoire recensant l'ensemble de l'offre de FLE lilloise, accessible aussi bien aux apprenants qu'aux structures, répondrait au besoin immédiat d'orientation des apprenants. En pratique, les structures de FLE pourront capitaliser sur la cartographie en ligne initiée par le Grdr, ainsi que sur des plateformes gouvernementales existantes. Nous l'avons soulevé, le sujet du financement de ces initiatives reste entier et abonde dans le sens d'une meilleure coordination des acteurs du FLE afin de porter une parole commune auprès des pouvoirs publics, dont l'appui semble indispensable pour atteindre le niveau de coordination constaté dans d'autres régions.

3.1. Impulser une mise en réseau des acteurs du FLE lillois

Les acteurs du FLE lillois plébiscitent une mise en réseau formelle dont les contours sont à dessiner. Cette section du rapport traite plus précisément ce point et apporte des pistes de réflexion quant au type de coopération envisageable et aux actions à mener en priorité, sans oublier les potentiels obstacles à leur mise en œuvre.

3.1.1. Une coopération socio-politique pour trois finalités

Si l'on suit la typologie proposée par Céline Marival, Francesca Petrella, Nadine Richez-Battesti (2015), il existe trois types de coopérations.

Le premier type est la **coopération socio-politique**. Cette première forme est celle où “*l'intégration entre les parties prenantes est la moins importante*” (Marival, C., Petrella, F., & Richez-Battesti, N., 2015, p.82). Cette coopération sous-entend une non mise en commun ou très faible des ressources économiques entre les acteurs. L'objectif est donc davantage immatériel et “*se concrétise par un partage d'idées, de réflexions, de valeurs ou de problématiques communes afin de construire du sens et une communauté de pratiques*” (Marival, C., Petrella, F., & Richez-Battesti, N., 2015, p.82). Ainsi la finalité est surtout de nature politique ou institutionnelle puisque les parties prenantes vont échanger “*pour stabiliser les relations ou construire un discours commun en amont de la négociation avec les autorités*” (Marival, C., Petrella, F., & Richez-Battesti, N., 2015, p.83).

Le deuxième type de **coopération est socio-technique**. Ce type de coopération est caractérisé par un partage plus important de ressources matérielles et humaines par rapport à la précédente. Dans

cette coopération, les associations partagent certains moyens humains, logistiques et techniques nécessaires à leur activité. Il s'agit d'une mise en commun partielle de ressources. La coopération est avant tout conçue comme un outil au service de la prise en charge des personnes et de l'amélioration des pratiques par l'échange.

Enfin le troisième type de **coopération est socio-économique**. Il se traduit par des fusions entre les parties prenantes. Les ressources de l'une des associations sont apportées à l'autre, ce qui entraîne obligatoirement la dissolution de l'association dont le patrimoine (actif et passif) est transmis. Ce type de coopération est donc le plus poussé et entraîne un niveau d'intégration des ressources élevé. Concernant la gouvernance, cette coopération engendre directement le remaniement de la gouvernance des structures.

Au vu de l'état des lieux du FLE lillois (cf. section 2.1.2) et des réserves exprimées par les bénévoles lors des entretiens semi-directifs, il semble que seule une coopération légère de type socio-politique peut être envisagée, du moins dans un premier temps. En effet, les acteurs du FLE sont trop hétérogènes dans leurs pratiques et leurs objectifs pour envisager une coopération de type socio-économique. De plus, s'ils plébiscitent une mise en réseau, les bénévoles interrogés ne sont pas prêts à y consacrer beaucoup de temps : « *moi j'ai pas du tout envie de me lancer dans des rencontres, des réunions etc. Non, j'ai donné, merci.* », « *le partenariat ça prend un peu de temps aussi* »¹⁸.

Ainsi, **une coordination légère de type socio-politique peut s'avérer suffisante pour répondre aux attentes exprimées par les structures de FLE quant à cette mise en réseau**, à savoir : orienter les apprenants, faire réseau et porter une parole commune. Pour autant, au vu des initiatives observées sur les autres territoires ([section 2.2.2](#)), c'est la coopération de type socio-technique, via la présence d'un CRI, qui semble la plus efficace. Dans la section suivante nous passons en revue les formes que pourrait prendre ces coordinations dans le cas du FLE lillois.

3.1.2. Faire réseau, mais comment ?

Afin d'établir une liste de propositions portant sur la forme que pourrait revêtir une coordination entre les acteurs du FLE lillois, en majorité des associations, nous nous sommes inspirés du guide de la coopération associative (Le Mouvement associatif, 2019). Ainsi, nous proposons des solutions allant d'un simple partenariat à la création d'une tête de réseau en passant par le financement d'un CRI. Il est à noter que cette liste de propositions n'est pas exhaustive et vise simplement à jeter les bases d'une réflexion plus approfondie qui devra être menée par les structures de FLE quant au format que prendra leur mise en réseau.

D'après le guide de la coopération associative du Mouvement Associatif, **il existe différentes formes et dynamiques de coopération inter-associatives en fonction du niveau de formalisation souhaitée et du type de structures concernées**. Voici un résumé de cette grille extrait du guide : « *Les coopérations peuvent se répartir en plusieurs catégories en fonction de leur niveau de formalisation :*

- **Non formalisée** : absence de support formalisant la coopération.
- **Fonctionnelle** : solution souple et rapide comme la mise en œuvre d'une convention ou d'une charte.
- **Organique** : constitution d'une personne morale autonome, gérant les activités communes.

La coopération peut se structurer en trois dynamiques selon le type d'associations qui coopèrent:

¹⁸ Citations issues des entretiens de bénévoles interrogés à l'automne 2023

- Une dynamique **conglomératale** dans le cas où les acteurs ont un objet social et des activités différentes. Exemple: une fête de quartier organisée par une association qui œuvre dans le domaine sportif et une autre dans le champ environnemental.
- Une dynamique **verticale** dans le cas où les acteurs ont un objet social ainsi que des activités complémentaires. Exemple: Un projet d'accompagnement vers l'emploi co-construit par une association œuvrant dans le champ de la formation et une association dans le domaine de l'insertion professionnelle.
- Une dynamique **horizontale** dans le cas où les acteurs ont un objet social et des activités similaires. Exemple: Un festival de cinéma organisé par des associations cinéphiles.”

D'après cette grille d'analyse, la **dynamique de coopération entre les structures de FLE pourrait être à la fois de nature verticale et horizontale**. Horizontale s'agissant des structures dont l'activité centrale est le FLE. Verticale s'agissant de celles pour lesquelles le FLE est une activité connexe à leur activité principale (accès aux droits, intégration, accompagnement professionnel etc.). Ce premier niveau d'analyse suggère que la mise en réseau des structures de FLE lilloises pose d'emblée un questionnement quant à la possibilité de fédérer une telle variété d'acteurs. Pour autant, si l'on se concentre uniquement sur l'activité de FLE, point commun de l'ensemble de ces structures, nous avons identifié quatre formes de coopérations possibles, classées selon l'échelle de formalisation proposée par le guide du Mouvement Associatif. Les formes de coopérations non-formalisées et fonctionnelles répondent à une logique de coordination de type socio-politique applicable à court terme, tandis que la forme de type organique répond à une logique de coordination socio-technique, qui pourra être envisagée dans un second temps.

● Coopération non-formalisée

Dans le cas des structures de FLE lilloises, une solution pourrait être de redonner vie à une initiative qui n'existe plus aujourd'hui : le GRIL (groupement des ressources et initiatives collectives lilloises). Ce collectif n'existe plus. Sa raison d'être était de permettre une sorte d'homogénéisation des pratiques dans les associations (pas d'organismes de formation dans le GRIL à l'époque) travaillant autour de la formation linguistique et des pratiques langagières (structures enseignant le français et centres sociaux culturels fréquentés par le public allophone). Ce collectif regroupait des opérateurs d'associations et des centres sociaux dans le but de travailler au niveau local sur les différentes thématiques et méthodologie d'accompagnement autour de la linguistique/des pratiques langagières. Il s'agissait d'un dispositif mis en place à la demande de la ville de Lille, le chef de fil était la maison de quartier de Bois Blanc avec une cheffe de projet politique de la ville responsable du suivi. Le GRIL a notamment pu coordonner les classes DILF (préparer les examens, etc). La politique de la ville finançait des classes préparatoires DILF-DELF.

Aujourd'hui c'est le **Réseau Pratiques Linguistiques**, animé par la Ville de Lille, qui a pris le relai. Il est peu actif, ne regroupe pas tous les acteurs du FLE lillois (uniquement les structures FLE financées par les contrats de ville), se réuni peu, souvent à la demande ou pour une raison bien précise. Réactiver cette initiative constitue une piste plausible afin de (re)lancer une dynamique partenariale. Le principal avantage de cette option, outre le fait qu'elle ait déjà existé, est qu'elle repose sur un tiers, prenant en charge l'animation du réseau FLE lillois. Néanmoins, cette option nécessite de valider qu'il dispose de temps et de moyens à y consacrer, et que cette volonté existe. Concernant la question de « faire réseau », on peut peut-être compter sur cette initiative pour que d'autres rencontres s'organisent. Mais les ordres du jour seront limités. Dans la perspective plus large et plus ambitieuse d'envisager une coordination, c'est vers l'exemple des CRI que nous devons regarder de plus près et

tenter d'interpeller les bons interlocuteurs pour plaider la cause d'une implantation d'un CRI à l'échelle départementale.

● Coopération fonctionnelle

Une première solution de type fonctionnelle est d'opter pour une logique partenariale entre les structures de FLE qui, bien qu'elles fassent montre d'une certaine hétérogénéité, poursuivent *in fine* un objectif commun d'enseignement-apprentissage du français auprès du public allophone. Ce partenariat pourrait se matérialiser par une communication commune ou des outils digitaux communs, comme un site internet partagé et alimenté par l'ensemble des structures du réseau. Cette option, bien que "légère" car peu formalisée, nécessite tout de même la mise en place d'une instance de pilotage ainsi que la définition d'une charte fixant les objectifs, les ressources et les prérogatives alloués à ce partenariat.

Une deuxième solution de type fonctionnelle, mais plus formelle qu'une logique partenariale, consiste à créer un véritable réseau du FLE lillois, à l'instar du réseau national des CRI (le RNP CRIA dit "Rés-ill"), animé par une tête de réseau locale capable de rayonner sur l'ensemble du territoire fédéré. Cette tête de réseau, responsable de guider et soutenir les différentes associations de FLE lilloises, peut être une entité déjà existante derrière laquelle les associations viennent se ranger. Tout l'enjeu est donc d'identifier la structure capable de fédérer et représenter l'hétérogénéité de l'offre de FLE. Un exemple de ce type existe pour la ville d'Amiens avec l'association APREMIS ([cf. section 2.2.3](#)). Nous l'avons vu dans la section 2 de cette étude, cette association amiénoise assure la coordination linguistique entre les acteurs du FLE sur le périmètre d'Amiens et plus largement sur le département de la Somme. Un site internet a ainsi été créé dans le but de partager un "annuaire d'apprentissage FLE", recensant des ressources en ALPHA, FLE et FLE professionnel, à destination des apprenants et des formateurs intervenant dans le parcours d'intégration des personnes issues de l'exil. Ce faisant, l'association APREMIS agit comme une tête de réseau pour le compte des structures du FLE amiénois.

Compte tenu de l'hétérogénéité des structures de FLE lilloises, cette option peut s'avérer difficile à mettre en œuvre. En effet, le choix de la tête de réseau doit être le résultat d'un processus refléchi et démocratique pour que l'association désignée soit représentative du secteur du FLE sur Lille. Or, il est difficile d'être représentatif d'un ensemble aussi varié. Pour certaines associations, l'enseignement du FLE constitue le cœur de leur activité, quand pour d'autres il est secondaire car connexe à l'accompagnement global fourni aux personnes migrantes. Ainsi, les priorités peuvent varier entre les structures qui font face à des enjeux différents. L'adhésion de toutes ces associations à des valeurs communes peut constituer un frein.

● Coopération organique

Enfin, compte tenu des résultats des recherches menées sur l'animation du FLE en région ([cf. section 2.2.2](#)) et de l'efficacité des CRI en matière d'animation et de coordination de réseau, nous pensons que **la création d'un CRI, à minima d'envergure départementale à l'instar du "CRI02" dans l'Aisne, devrait être envisagée comme objectif à moyen terme**. Il s'agit là d'une réponse plus formelle, de nature socio-technique, qui nécessite l'appui des collectivités locales, principaux financeurs des CRI recensés ailleurs en France (source : entretiens exploratoires menés avec les coordinateurs ANLCI pour les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Hauts-de-France). Porter une telle demande nécessite donc une forme de coordination préalable afin de monter et défendre le projet auprès des autorités compétentes. Nous pouvons identifier des structures existantes localement qui pourraient jouer le rôle de CRI (CARIF-OREF, structures proches de l'Éducation Nationale, Centres

de ressources, etc). Le C2RP (CARIF-OREF présent localement) a anciennement été CRI (jusqu'en 2016). Il a ensuite perdu les financements pour poursuivre ces missions. C'est auprès de l'ANLCI et de la préfecture qu'il faudrait plaider la cause de la nécessaire (re)ouverture d'un CRI. Ainsi, nous pensons que **cette solution pourra être envisagée seulement dans un second temps, mais constitue un horizon ambitieux que les acteurs lillois du FLE devraient poursuivre comme objectif.**

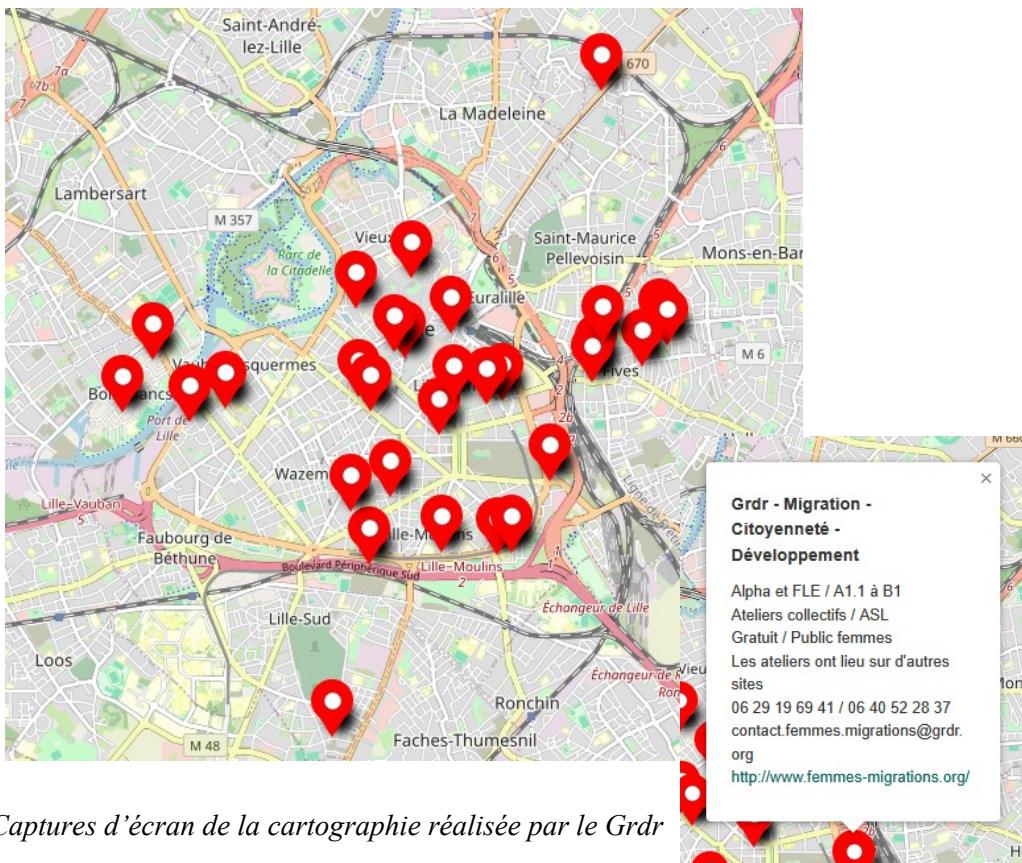
Indépendamment des modalités qui seront retenues par les structures de FLE pour "faire réseau", la mise en place d'une dynamique partenariale entre acteurs aussi divers sera nécessairement un processus itératif et emprunt d'inertie. Pour autant, certaines attentes exprimées par les acteurs du FLE peuvent être adressées à plus court terme au moyen d'actions prioritaires simples, détaillées dans la section suivante.

3.2. Constituer en priorité un répertoire du FLE lillois

Sans attendre la mise en place formelle d'un réseau, la constitution d'un répertoire des structures de FLE lilloises doit être amorcée afin de répondre à la principale attente des acteurs concernant l'orientation des apprenants. **Les résultats des questionnaires et des entretiens montrent un réel enthousiasme des interrogés à l'égard d'un répertoire qui recenserait toutes les structures du réseau FLE et leurs principales caractéristiques.** En collaborant étroitement, les acteurs du FLE peuvent contribuer à faciliter la mise en adéquation des apprenants potentiels avec des programmes de formation adaptés. La démarche de constitution d'un tel répertoire (ou annuaire) du FLE lillois, accessible à la fois aux structures et aux apprenants, pourrait prendre plusieurs formes en fonction du porteur de l'action, comme résumé ci-après :

Porteurs	Solutions	Avis
	La ville de Lille pourrait créer un site internet comme point d'entrée unique intégrant une cartographie interactive des acteurs du FLE sur le modèle de celle de la ville de Strasbourg https://www.bonjour.strasbourg.eu/	Solution efficace et visible mais nécessite une volonté politique
	Chaque acteur lillois du FLE pourrait alimenter les sites gouvernementaux existants et traitants des sujets linguistiques : <ul style="list-style-type: none"> - plateforme DORA : https://dora.inclusion.beta.gouv.fr/ - site internet Réfugiés.info : https://refugies.info/fr 	Solution palliative à envisager mais chronophage et décentralisée
	Alimenter et maintenir à jour la cartographie accessible en ligne créée dans le cadre de cette étude : https://framacarte.org/m/192565/	Sujet de visibilité en l'absence de réseau officiel du FLE lillois

Quelles que soient les modalités retenues, **les structures de FLE lilloises pourront s'appuyer sur le travail de recensement amorcé dans le cadre de ce diagnostic**, qui rassemble dans un fichier unique la liste des structures de FLE et leurs principales caractéristiques, par ailleurs accessibles via la cartographie interactive évoquée ci-dessus.



Captures d'écran de la cartographie réalisée par le Grdr

<https://framacarte.org/m/192565/>

Qu'il s'agisse de mettre en réseau les acteurs ou de constituer un répertoire du FLE lillois, la mise en œuvre concrète de ces actions n'est pas sans soulever des difficultés, que nous exposons dans la suite et fin de ce rapport.

3.3. Les obstacles à lever

Les structures associatives, qui représentent 90% des acteurs du FLE lillois, font face à deux obstacles majeurs quant à la mise en œuvre concrète des actions détaillées précédemment : d'une part des ressources limitées, constat inhérent à leur statut associatif, d'autre part une volonté politique qui reste encore à impulser.

3.3.1. Des ressources limitées

Sur le plan des ressources, une mise en réseau réellement efficace ainsi que la constitution d'un répertoire complet nécessitent de mobiliser des financements et du temps, aussi bien pour impulser la dynamique initiale que pour la maintenir dans le temps. Or, rares sont les structures qui déclarent disposer d'un surplus de ressources humaines ou financières. En effet, d'après une enquête coordonnée par Vivian Tchernonog à destination de 1500 responsables associatifs interrogés au sujet des difficultés qu'ils rencontrent : *“les préoccupations en matière de financement se retrouvent à tous les niveaux de la consultation. Parmi les 15 items décrivant les handicaps du monde associatif qui leur ont été proposés, l’insuffisance de leurs ressources propres fait l’objet d’une quasi-unanimité des répondants : elle est relevée par 93% d’entre eux”* (La Tribune Fonda de décembre 2011). Notre

enquête menée auprès des structures de FLE lilloises n'avait pas pour but d'adresser le point spécifique des financements. Néanmoins, le constat d'une offre de FLE inférieure à la demande issu de notre état des lieux ([cf. section 2.1.1.](#)) laisse à penser que les associations de FLE lilloises n'échappent pas à cette tendance globale.

Par ailleurs, d'après l'étude de référence *Le paysage associatif français* de Prouteau et Tchernonog parue en 2023, "[les acteurs associatifs] confrontés aux difficultés de financement et à la baisse tendancielle de la part des fonds d'origine publique dans leurs ressources, s'interrogent sur l'opportunité et les voies d'une diversification de ces dernières, ce qui suppose une réflexion collective en leur sein quant aux évolutions éventuelles de leurs modèles socio-économiques." (Prouteau et Tchernonog, 2023, p.17). En complément, dans une étude menée en 2014 portant sur les formateurs linguistiques, Maude Vadot soulignait que **le passage aux marchés publics entraîne une mise en concurrence des structures, et "les oblige à fonctionner sans visibilité – un marché étant attribué pour un à trois ans. De leur côté, les associations dites « de quartier », financées par subventions, disent elles aussi avoir souffert de ce passage, dans la mesure où les ressources financières disponibles sont concentrées dans ces modes de financement"** (Maude Vadot, p.18).

Aussi, dans un contexte de marchandisation croissante des ressources associatives, "*si le secteur associatif a vu son poids économique croître, se développer puis se stabiliser malgré une contraction des financements publics, c'est surtout grâce à l'augmentation régulière et importante de la participation des usagers au service rendu qui a compensé le ralentissement puis la diminution des financements publics : ceux-ci étaient en effet encore majoritaires dans les budgets associatifs en 2005, mais ils ne représentaient plus que 45 % des ressources du secteur en 2017. Face à la baisse des financements publics, les associations qui étaient en mesure de le faire ont augmenté la participation des usagers au service rendu de façon à poursuivre leur activité. Le développement des ventes aux usagers peut avoir des effets néfastes sur les actions des associations : il constitue un frein à l'accès aux associations des populations en difficulté et peut conduire les associations à orienter davantage leur projet ou certaines de leurs actions en direction des publics solvables*" (Prouteau et Tchernonog, 2023, p.15). C'est toujours le cas, comme le confirme l'enquête nationale sur la situation financière des associations publiée au printemps 2025¹⁹ : La conjoncture actuelle (incertitude budgétaire, arrêt de dispositifs, etc.) impacte l'activité de 31 % des structures non employeuses et de 67 % des structures employeuses ; 50 % des associations non employeuses déclarent diminuer ou arrêter certaines activités, cette proportion est de 42 % pour les associations employeuses. Et l'augmentation des cotisations ou de la participation des usagers est également un des impacts les plus importants vécu par les associations : il représente 16% des réponses des associations non employeuses et 14 % des réponses des associations employeuses.

Dans le cas des associations de FLE, dont les cours sont en grande majorité gratuits, le levier de la contribution des usagers semble peu activable compte tenu du public apprenant, souvent déjà en situation de précarité économique et sociale. Si des contributions financières devaient être instaurées ou augmentées, il conviendrait de s'assurer que cela n'engendre pas l'exclusion des populations les plus précaires.

Or ce levier a pu être envisagé dans le cadre des formations mises en place par l'OFII. Certaines personnalités politiques ont envisagé de demander une participation financière aux personnes : "Si elle

¹⁹ Enquête réalisée par Le Mouvement associatif et le Réseau National des Maisons des Associations (RNMA), en lien avec l'Observatoire Régional de la Vie Associative (ORVA) des Hauts de France et en partenariat avec Hexopée

s'explique par un contexte budgétaire très contraint, l'absence de hausse des crédits de l'action n° 11, qui finance notamment les formations civiques et linguistiques, supposera en 2025 d'améliorer nettement l'efficience des formations et de s'appuyer davantage sur une contribution (financière) des élèves et des entreprises.²⁰ Comme nous l'avons vu, les dernières décisions législatives en matière d'accès à la langue française ont plutôt évolué vers la quasi généralisation du développement en ligne des formations OFII. Mais si une participation financière des apprenants avait été validée, nous pouvons très fortement supposer que cela aurait eu un impact sur le degré de participation des personnes à ces formations.

Au-delà des ressources financières, **le temps constitue également une denrée rare pour les associations, en particulier lorsqu'elles reposent principalement sur des bénévoles**, ce qui est le cas pour plus de la moitié des structures de FLE lilloises ([cf. section 2.1.2](#)). Ainsi, d'après nos entretiens semi-directifs, si les bénévoles sont globalement enthousiastes à l'idée de développer leur réseau, certains rappellent qu'ils n'ont que peu de temps à consacrer à de telles initiatives : « *le partenariat ça prend un peu de temps* », « *après moi j'ai pas du tout envie de me lancer dans des rencontres, des réunions etc. Non, j'ai déjà donné du temps* ». Certains évoquent aussi l'argument de la flexibilité. Pour eux, la mise en réseau risque de leur faire perdre des libertés dans leurs activités : « *Je ne souhaite pas rentrer dans un réseau personnellement, [...] c'est tellement spécifique et moi je tiens un peu à ma liberté* »²¹.

3.3.2. Faire naître une volonté politique

Les liens explicités précédemment dans cette étude entre l'ANLCI, le réseau des CRI et les collectivités territoriales tend à montrer qu'**une impulsion de la part des acteurs publics peut s'avérer décisive en matière de coordination des acteurs linguistiques**. Ainsi, nous l'avons vu au travers de l'analyse des réseaux de CRI régionaux ([cf. section 2.2.2](#)), il semble que la région des Hauts-de-France, de même que le département du Nord et que la Ville de Lille, fassent montre d'une volonté politique particulièrement faible en matière de coordination linguistique, à l'inverse d'autres territoires comme la Nouvelle Aquitaine ou l'Île-de-France.

Cet état de fait plaide à nouveau en faveur d'une mise en réseau des acteurs lillois du FLE afin de leur permettre de porter une parole commune et de défendre leur projet auprès des acteurs publics locaux. Or, **s'il s'avère difficile de porter une demande de financements sans tête de réseau, il est tout aussi difficile de constituer une tête de réseau sans financements préalables**. En l'absence de démarche structurée, les chances de convaincre les collectivités locales sont minces. Inversement, amorcer une dynamique partenariale pour jeter les bases d'un futur réseau requiert des ressources.

Pour sortir de cette situation *a priori* inextricable, il faudra probablement que les structures de FLE les plus convaincues et volontaires engagent un effort “à crédit” pour le compte des autres acteurs, en dédiant quelques ressources humaines et financières à l'impulsion de ce projet. A ce titre, il nous semble primordial pour les structures de capitaliser sur l'élan impulsé par cette étude et l'enthousiasme indéniable constaté lors des différents échanges avec les acteurs qui ont participé à cette enquête.

²⁰ <https://www.reseau-alpha.org/billet/19499-rapport-du-senat-apprentissage-du-francais-et-des-valeurs-civiques>

²¹ Citations issues des entretiens de bénévoles interrogés à l'automne 2023

Conclusion

Les structures de FLE évoluent dans un univers influencé par les politiques migratoires qui viennent renforcer, au gré des réformes, les exigences à l'égard des personnes migrantes en matière de maîtrise de la langue française. D'après notre étude, la ville de Lille compte un nombre relativement important de structures dispensant des cours de FLE (au moins une trentaine), mais elle fait également face à une demande importante et croissante, clairement perçue par les bénévoles interrogés, et qui risque d'augmenter encore étant donné les récentes évolutions législatives en matière d'accès à la langue française. **Outre sa relative abondance, l'offre de FLE lilloise apparaît morcelée et hétérogène** en termes de taille de structures, de profil des enseignants, de pratiques pédagogiques ou encore de public visé. Cette hétérogénéité, caractéristique du fait associatif, peut s'avérer pénalisante en l'absence de dispositif de coordination des acteurs, comme c'est le cas pour le territoire des Hauts-de-France. Ce dernier, dépourvu de Centre de Ressources Illettrisme régional ou départemental, s'avère particulièrement mal loti en matière d'animation des acteurs de la formation linguistique en comparaison avec d'autres territoires métropolitains. Par ailleurs, **aucune initiative d'envergure, capable de fédérer l'ensemble des acteurs du FLE au niveau de la ville de Lille n'a été identifiée en vue de pallier le déficit de coordination régionale et départementale.** En revanche, les résultats des entretiens et du questionnaire montrent que la totalité des structures de FLE qui se sont exprimées sur ce point, de même que les bénévoles interrogés, plébiscitent une mise en réseau efficace afin de mieux orienter les apprenants, fluidifier les parcours d'apprentissage, développer l'interconnaissance, faire réseau et porter une parole commune.

Au regard de l'hétérogénéité des structures de FLE lilloises et des contraintes de ressources exprimées par les bénévoles, une coordination de type socio-politique paraît suffisante et à même de répondre aux attentes des acteurs dans un premier temps. **Cette coordination pourrait prendre différentes formes, plus ou moins formelles, allant d'un simple partenariat à la création d'une tête de réseau.** A plus long terme, défendre le projet de financement d'un CRI, *a minima* départemental, constitue un horizon ambitieux mais efficace afin d'atteindre le niveau de coordination constatée sur d'autres territoires. Quelle que soit l'orientation retenue, la mise en place d'un tel réseau nécessitera des ressources et du temps. Si cette question des moyens, humains comme financiers, est centrale et nécessite une réflexion dédiée approfondie (non traitée dans cette étude), d'autres actions peuvent être d'ores et déjà initiées par les structures. En particulier, **la constitution d'un répertoire recensant l'ensemble de l'offre de FLE lilloise, accessible aussi bien aux apprenants qu'aux structures, répondrait au besoin immédiat d'orientation des apprenants.** En pratique, le GRDR et les autres structures de FLE volontaires peuvent déjà capitaliser sur la cartographie en ligne initiée par le Grdr, ainsi que sur des plateformes gouvernementales existantes. Pour cela il est nécessaire que chacun communique sur cet outil et mette régulièrement à jour les informations publiées le concernant.

Nous l'avons soulevé, le sujet du financement de ces initiatives reste entier et abonde dans le sens d'une meilleure coordination des acteurs du FLE afin notamment de porter une parole commune auprès des pouvoirs publics, dont l'appui est indispensable pour atteindre le niveau de coordination constaté dans d'autres régions.

Plus largement, **cette étude s'inscrit dans un contexte du monde associatif français faisant face à des enjeux similaires.** Ainsi, une part croissante des associations adhèrent à des réseaux afin de se structurer et mieux répondre à des défis communs (Prouteau et Tchernonog, 2023). Par ailleurs, la question des ressources est une préoccupation commune à l'immense majorité des responsables d'associations (Tchernonog, 2011), à laquelle n'échappent pas les structures de FLE lilloises. Enfin,

les liens entre monde associatif et pouvoirs publics jouent incontestablement un rôle décisif dans la réussite des actions menées par les associations, en témoigne le constat réalisé en 2018 par la DILFCS, et renouvelé dans cette étude, du lien étroit entre volonté politique locale et qualité du dispositif de coordination des acteurs linguistiques d'un territoire.

Bibliographie

1. Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme. (2017). *Canevas national Centre Ressources Illettrisme*. https://parlera.fr/wp/wp-content/uploads/2012/09/Canevas-national-CRI_2017.pdf
2. Guide du Mouvement Associatif. (2019). *L'inter-associatif au service de la proximité*. https://lemouvementassociatif.org/wp-content/uploads/2019/11/LMA_guide_cooperation_interassociative_QPV.pdf
3. Imbach, R., Vaudano, M., & Pierre, S. (2023, 11 décembre). Le projet de loi « immigration » de Darmanin, dernier texte d'une longue série de 117 depuis 1945. *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2023/11/14/la-loi-immigration-dernier-element-d-une-longue-serie-de-117-textes-depuis-1945_6199984_4355770.html
4. Délégation générale à la langue française et aux langues de France. (2022). *Repères - Le français langue étrangère : l'apprendre et l'enseigner en France* Édition 2022. https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwiKjMCz_IKEAxUAQ6QEHXOjBp8QFnoECBAQAAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.culture.gouv.fr%2Fzh%2FMedia%2FMedias-creation-rapide%2FFLE-en-France-Lecture-papier.pdf2&usg=AOvVaw1dy4akKSF-IKM1BioLDNfQ&opi=89978449
5. Délégation interministérielle à la langue française pour la cohésion sociale (DILFCS). (2018). *Cartographie nationale du réseau des centres de ressources illettrisme et analphabétisme (CRIA)* <https://cdriml.ac-versailles.fr/wp-content/uploads/2021/05/cartographie-des-cria.pdf>
6. La Cimade. (2023). *Décryptage du projet de loi asile et immigration*. https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwicktTL_4KEAxW0RaQEHubZBzcQFn0ECBQQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.lacimade.org%2Fdecryptage-du-projet-de-loi-asile-et-immigration%2F&usg=AOvVaw0F7GzwapWIBx9cNojIC_f&opi=89978449
7. Marival, C., Petrella, F., & Richez-Battesti, N. (2015). *Associations de solidarité et nouvelles pratiques de coopération sur les territoires : état des lieux, effets et enjeux*. Rapport de recherche, Laboratoire d'économie et sociologie du travail (LEST), pp.122.
8. ORSEU et Sociotopie. (2022). *Étude de la prise en compte des dimensions emploi et formation professionnelle dans les politiques locales d'accueil et d'intégration des réfugiés - Monographie départementale : Nord et Somme pour la DARES* https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/663154427cdcb9757b35979e854c73ae/Rapport-detudes_41_Accueil%20et%20integration%20des%20refugies_Nord_Somme.pdf
9. Prouteau,L., Tchernonog, V., Nirello, L.,Tabries, M., & Lecorps, Y. (2023). *Le paysage associatif français : mesures et évolutions : économie, sociologie (4e édition)*. Juris éditions. https://bibliotheque-lefebvre-dalloz-fr.ressources-electroniques.univ-lille.fr/ouvrage/series-juris/paysage-associatif-francais_9782247227884
10. Tchernonog, V. (2011). *Quel regard les associations portent-elles sur leurs difficultés ?* La Tribune Fonda n°212

<https://www.fonda.asso.fr/ressources/quel-regard-les-associations-portent-elles-sur-leurs-difficultes>

Liste des annexes

Annexe n°1 : Présentation du Grdr

Annexe n°2 : Informations récoltées via le questionnaire

Annexe n°3 : Extrait de l'encart introductif du questionnaire en ligne

Annexe n°4 : Lettre d'information jointe au mail d'envoi du questionnaire

Annexe n°5 : Grille d'entretiens des bénévoles

Annexe n°6 : Analyse des grilles d'entretiens

Annexe n°1 – Présentation du Grdr

L’association Grdr Migration - Citoyenneté - Développement

Le *Grdr Migration - Citoyenneté - Développement* est une association internationale de droit français composée de professionnels (agronomes, économistes, sociologues, géographes, urbanistes, travailleurs sociaux...) qui mettent leur savoir-faire au service des populations des territoires sur lesquels il agit.

Plus de 50 ans d’histoire et de compagnonnage aux côtés des migrants

Le Grdr a été créé en 1969, par des ingénieurs agronomes soucieux de former des ressortissants venus du bassin du fleuve Sénégal (à la frontière entre le Mali, la Mauritanie et le Sénégal) qui souhaitaient découvrir des techniques de développement agricoles pour les reproduire dans leurs pays d’origine. Le Grdr les a accompagnés dans leur structuration en collectifs et associations, y compris au sein des foyers de travailleurs migrants. Dans les années 90, une ferme, à Ecoublay, permettait de proposer des formations agricoles et mécaniques en reproduisant des conditions de reproduction agricoles proches de celles du bassin du fleuve Sénégal. A partir des années 80 et à la demande des associations de migrants, le Grdr a ouvert des cellules, dans le bassin du fleuve Sénégal, pour les accompagner sur place dans la réalisation de leurs projets de développement local. Depuis le début des années 2000 et l’émergence de la décentralisation en Afrique de l’Ouest, le Grdr travaille aux côtés des autorités territoriales pour accompagner la planification territoriale tout en prenant en compte les projets collectifs et individuels et de la diaspora.

Une association au cœur du double-espace

Aujourd’hui, le Grdr travaille aux côtés de ses partenaires dans 8 pays (Guinée, Guinée-Bissau, Sénégal, Mali, Mauritanie, Algérie, Tunisie et France) qui lui permettent d’être présent tout le long du parcours migratoire. Il s’inscrit dans des logiques de planifications territoriales où il peut porter des projets sur tout un ensemble de thématiques diverses (gestion des ressources naturelles, adaptations aux changements climatiques, promotion de l’habitat durable, insertion professionnelle des femmes et des jeunes, insertion professionnelle et citoyenneté des immigrés...) en fonction des priorités des territoires partenaires. Les interdépendances entre les territoires sont au cœur du projet associatif du Grdr, aux côtés des migrants qui tissent et métissent les territoires, en écho aux objectifs de développement durable.

Le Grdr dans les Hauts-de-France

Le Grdr travaille dans les Hauts-de-France depuis 2002. Participant à la mise en œuvre de nombreux partenariats de coopération décentralisée dans le Nord et le Pas de Calais, il a acquis un ancrage territorial fort, une connaissance solide des acteurs locaux de la solidarité internationale et une compréhension fine des contextes et enjeux migratoires. Le Grdr participe aujourd’hui à la transition économique, sociale, et environnementale de la région en favorisant la construction de territoires solidaires.

Cet ancrage local et son lien avec les acteurs des solidarités permettent au Grdr d'agir au plus près des habitants du territoire et notamment auprès des jeunes, des femmes, des habitants des quartiers prioritaires, mais également du grand public, des acteurs de proximité et des collectivités.

Aujourd’hui l’antenne Hauts-de-France du Grdr propose des actions d’Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) auprès des jeunes et du grand public afin de lutter contre les stéréotypes, préjugés et discriminations sur les personnes migrantes. Ce type d’actions vise plus globalement à favoriser l’ouverture sur le monde et sur l’Autre des citoyens – notamment des actrices et acteurs socio-éducatifs, des jeunes et des autorités locales – et à développer leur appropriation des Objectifs mondiaux de Développement Durable (ODD) par la valorisation des apports positifs des migrations « ici » et « là-bas ».

L’antenne agit également auprès des acteurs de proximité dans le renforcement de leurs compétences en relations interculturelles et la prise en compte des spécificités liées aux publics migrants, afin de lutter contre les stéréotypes, préjugés et discriminations à leur encontre.

Enfin l’antenne agit auprès des populations migrantes et met en place des actions spécifiques visant d’une part l’inclusion sociale des femmes migrantes à travers des ateliers sociolinguistiques, d’autre part, la création d’activité économique et l’insertion professionnelle des personnes issues des migrations, à travers des suivis individuels renforcés et des ateliers collectifs conviviaux.

L’antenne Hauts-de-France poursuit sa mission de mise en relation des acteurs et habitants des territoires ici et là -bas autour d’enjeux partagés et participe à des actions en lien avec l’Afrique de l’Ouest et le Maghreb sur des questions d’économie sociale et solidaire, de développement local, d’insertion professionnelle des jeunes.

Annexe n°2 – Informations récoltées via le questionnaire

Structure	Nom Dénomination sociale de la structure
	Choisisse parmi la liste déroulante
	Lien vers le site internet de la structure, si possible niveau régional lorsqu'il s'agit d'une structure à rayonnement national
	Indiquer les coordonnées communiquées par la structure pour quiconque souhaite entrer en contact avec elle
	Indiquer l'adresse postale de la structure
Formations dispensées aux apprenants	Offre d'enseignement L'offre d'enseignement est-elle plutôt à destination d'un public Alpha ou FLE ? les deux ? Certification visée La structure prépare-t-elle explicitement à une certification particulière ? Lieu d'enseignement La formation est-elle dispensée sur le lieu de la structure ou la structure se déplace-t-elle dans un lieu tiers pour dispenser la formation ? Point d'entrée / inscription via Quel est le canal de mise en relation des apprenants avec la structure qui dispense la formation ? Pointuels / programmes / fréquence S'agit-il de programmes que les apprenants doivent s'engager à suivre sur plusieurs semaines ou bien de sessions de cours ouverts et accessibles "à la carte" ? Format / collectifs, individuels, A SL ? S'agit-il de cours individuels, collectifs ou la structure partage-t-elle d'ateliers sociolinguistiques ? Volume horaire En moyenne combien d'heures un apprenant doit-il prévoir pour suivre la formation ? Objectifs visés La structure ouvre-t-elle en vue d'un but particulier (au-delà de l'apprentissage du français) ? Public visé La structure s'adresse-t-elle à un public spécifique (indépendamment du niveau de langue) ? Critères d'accès Est-il nécessaire de respecter certains critères pour bénéficier de la formation ? Tarification La formation est-elle payante ou gratuite ? Prix Si la formation est payante, combien coûte-t-elle ? Au sein de la structure, combien de personnes dispensent des formations ?
Apprenants	 Nb d'enseignants Statuts enseignants Diplôme enseignants Documentation Formations
Enseignants	 Enseignants Ces personnes sont-elles bénévoles, salariées de la structure, ou intervenants externes (rémunérés ou non) ? Offre à destination des formateurs La structure met-elle à disposition des formateurs (ou du public) un corpus documentaire sur les méthodes d'enseignement du FLE ? La structure propose-t-elle des formations à destination de formateurs sur les méthodes d'enseignement du FLE ?

Annexe n°3 - Extrait de l'encart introductif du questionnaire en ligne

Qui vous adresse ce questionnaire - Ce questionnaire vous est adressé par :

- les étudiants en **Master 2 APIESS** (Actions Publiques, Institutions, Economie Social et Solidaire) de l'Université de Lille ;
- en partenariat avec le **GRDR**, association dont les actions contribuent, entre autres, à l'insertion sociale et professionnelle des femmes immigrées, notamment via l'enseignement du français langue étrangère (FLE).

Contexte de ce questionnaire - Les étudiants en Master 2 APIESS de l'Université de Lille et le GRDR souhaitent :

- produire un premier **état des lieux local** (ville de Lille) des **offres d'enseignements de la langue**, des pratiques développées, des besoins et problématiques des formateurs ;
- produire des pistes de préconisation pour améliorer le **maillage territorial** des offres d'enseignement de la langue et **favoriser la mise en réseau** des structures.

Objectif de ce questionnaire - Via ce court questionnaire, le GRDR et les étudiants en Master 2 APIESS visent deux objectifs principaux :

- collecter des informations sur **les pratiques des formateurs** ;
- tester l'idée d'une **mise en réseau formelle** des acteurs lillois du FLE.

A qui s'adresse ce questionnaire : ce questionnaire s'adresse en priorité aux **enseignants de français langue étrangère (FLE) professionnels ou bénévoles**, ou à défaut à la personne responsable de la structure.

Annexe n°4 - Lettre d'information jointe au mail d'envoi du questionnaire



Diagnostic territorial des offres d'enseignement du français aux adultes allophones afin d'améliorer la coordination des actions langagières au niveau local

Lettre d'information pour les participants à la recherche

Diagnostic territorial des offres d'enseignement du français aux adultes allophones afin d'améliorer la coordination des actions langagières au niveau local

Organisme responsable de la recherche-action

Grdr – Migration – Citoyenneté – Développement
235 Boulevard Paul Painlevé
59000 Lille

Responsable de la recherche-action

Juliette Loez : juliette.loez@grdr.org

Mail du délégué à la protection des données de l'université de Lille : dpo@univ-lille.fr

Madame, Monsieur,

Le présent document décrit l'étude à laquelle il vous est proposé de participer. Il résume les informations actuellement disponibles en répondant à plusieurs questions que vous pouvez vous poser dans le cadre de votre participation à cette recherche. Avant de choisir d'y participer ou non, il est important que vous preniez connaissance de son but et de ce qu'elle implique.

1) Pourquoi me propose-t-on de participer à cette étude?

Cette étude vous est proposée car vous intervenez en tant que **professeur de FLE ou responsable d'une structure dispensant des cours de FLE**.

2) Quel est le contexte de ce projet ?

Depuis 2014, dans les Hauts-de-France, le Grdr contribue à l'insertion sociale et professionnelle des femmes immigrées et au renforcement de compétences des acteurs intervenant dans l'accueil, le suivi et l'accompagnement des femmes.

Auprès des femmes immigrées, le Grdr met en œuvre des programmes d'ateliers sociolinguistiques dans des associations et centres sociaux et cherche à développer l'apprentissage de la langue comme un vecteur d'accès aux droits.

Auprès des acteurs locaux (professionnels et bénévoles dans différents domaines : santé, social, insertion professionnelle, enseignement de la langue française), le Grdr propose des actions d'appui :

- des formations sur des sujets tels que les migrations, les vulnérabilités spécifiques des femmes en migration, l'approche interculturelle, les pratiques langagières
- des temps d'échanges de pratiques sur des sujets en lien avec l'accompagnement des personnes immigrées ainsi qu'avec l'enseignement de la langue et les pratiques langagières
- des supports sur des sujets en lien avec les migrations et des outils pratiques pour animer des ateliers de français

Le projet du Grdr auprès des femmes immigrées est financé par le fond européen FAMI, les crédits politiques de la ville (État, Ville de Lille, ville de Roubaix, MEL), la Direction Régionale aux droits des femmes et à l'égalité et des crédits liés à l'intégration des personnes immigrées (SGAR Hauts de France).

3) Quels sont les objectifs de la recherche-action ?

En partenariat avec les étudiants en Master 2 APIESS de l'Université de Lille, le GRDR souhaite :

- produire un premier **état des lieux local** (ville de Lille) des **offres d'enseignements de la langue**, des pratiques développées, des besoins et problématiques des formateurs ;
- produire des pistes de préconisation pour améliorer le **maillage territorial** des offres d'enseignement de la langue et **favoriser la mise en réseau** des structures.

4) Comment va se dérouler la recherche ?

Questionnaire ; Entretiens.

5) Que se passera-t-il à la fin de ma participation à cette recherche ?

A la fin de la recherche, vous aurez la possibilité d'être informé(e) des résultats globaux de l'étude ou des résultats vous concernant.

6) Quels sont les bénéfices attendus de ma participation à l'étude ?

Contribuer à identifier et à déterminer l'efficience des modalités d'accompagnement linguistique des publics migrants dans la métropole lilloise.

7) Quels sont mes droits en tant que participant à la recherche ?

Vous êtes totalement libre d'accepter ou de refuser de participer à cette étude sans avoir à vous justifier et sans conséquence pour vous.

Vous n'êtes pas obligé(e) de nous donner votre décision tout de suite. Vous disposez du temps que vous estimez nécessaire, dans une limite de 5 jours, pour prendre votre décision.

En cas d'acceptation, vous pourrez à tout moment revenir sur votre décision, sans nous en préciser la raison par simple mail à : juliette.loez@grdr.org.

Conformément aux articles *15 et suivants* du règlement général sur la protection des données, vous pourrez obtenir communication et, le cas échéant, demander la rectification des données inexactes ou incomplètes, d'effacement des informations déjà collectées, de limitation du traitement des données en vous adressant au responsable de la recherche à l'initiative de cette étude : **Juliette Loez** (juliette.loez@grdr.org)

8) Comment sont gérées vos données personnelles ?

Le responsable du traitement est l'**Université de Lille**. Le traitement est fondé sur l'article 6.1 du Règlement Général sur la Protection des Données, les bases légales sont votre consentement et l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Dans le cadre de cette étude, un traitement de vos données personnelles sera mis en œuvre pour permettre d'analyser les résultats.

Ces données sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre de l'étude et d'être traitées par le responsable scientifique ou les personnes placées sous son autorité et astreintes à une obligation de confidentialité.

catégorie de données	détail	durée de conservation	destinataires
Identification	Fichiers de gestion : Nom, prénom, statut, adresse mail	Jusqu'à 10 ans <i>Anonymisation des données au moment du passage à la transcription</i>	Chercheurs et étudiants de Master 2 impliqués dans le projet MigraLang 2.0 (Master FLE), étudiants du Master 2 APIESS
Données sensibles	Entretiens enregistrés Questionnaires		

Ces données seront anonymisées et conservées pendant la durée de l'étude jusqu'à la publication des résultats de l'étude dans le système d'information de l'organisme responsable de la recherche puis seront archivées pendant 10 ans à l'issue de l'étude. Les responsables scientifiques pourront accéder à ces données à des fins de recherche scientifiques ultérieures pour une finalité compatible avec l'objectif de l'étude uniquement : vous recevrez préalablement les informations sur ce traitement qui fera l'objet des formalités réglementaires applicables.

9) A qui dois-je m'adresser en cas de questions ou de problèmes ?

Vous pouvez poser toutes les questions que vous souhaitez, avant, pendant et après l'étude en vous adressant à Juliette Loez (juliette.loez@grdr.org).

Si vous n'obtenez pas de réponses à vos questions dans un délai d'un mois, vous pouvez porter réclamation auprès de la CNIL.

Nous vous remercions d'avance pour l'intérêt que vous porterez à cette étude.

Annexe n°5 - Grille d'entretiens des bénévoles

Questions sur la personne	Présentation de la personne et parcours	1. Pouvez-vous vous présenter ? (âge, parcours académique, diplôme, parcours professionnel...)
		1. Depuis quand faites-vous partie de l'association? 2. Qu'est-ce qui vous a motivé à intégrer cette association ?
La posture des enseignants	Métier	1. Pouvez-vous nous en dire plus sur vos tâches quotidiennes, vos missions? 2. Depuis combien de temps enseignez-vous ? Avez-vous d'autres expériences dans l'enseignement ? Dans d'autres structures ?
	Ressources	1. Matériel utilisé fourni par la structure ? 2. Formations à l'enseignement proposées par la structure ? 3. Documentation mis à disposition par la structure ?
Public	Apprenants	1. Quelles sont les problématiques/difficultés que les apprenants rencontrent ? 2. Quels sont les freins à leur apprentissage de la langue?
Sentiment au sein de la structure	Avis personnels sur l'exercice	1. Rencontrez-vous d'éventuelles difficultés dans cette structure ou dans la pratique en tant qu'enseignant de FLE/alpha? si oui lesquelles (exemple: manque de formation des formateurs / absentéisme des apprenants / évolution des politiques sociales, relatives au séjour, etc qui influent sur les pratiques du formateur et les apprenants, etc) ? 2. C'est quoi pour vous un cours qui a bien marché ? qui n'a pas marché ? 3. Comment faites-vous avec un groupe de niveaux hétérogènes? Avec les personnes qui n'ont pas été scolarisées ? 4. Quelles sont les qualités, les pré-requis selon vous pour réaliser votre travail de bénévole ? 5. Avez-vous des vigilances particulières en tant qu'enseignant à des adultes allophones? À des adultes porteurs de nombreuses cultures différentes?
Réseau FLE	Actuellement	1. Connaissez-vous d'autres structures qui enseignent le FLE ou l'Alpha à Lille ? 2. Est-ce que parfois vous collaborez avec d'autres structures ? si oui comment? (orientation d'apprenants, sorties, partenariat avec des structures culturelles, etc) 3. Est-ce que vous vous rencontrez, vous échangez des infos, partagez de bonnes pratiques? à quelle fréquence?
	Projet	1. Avez-vous connaissance d'un réseau des pratiques linguistiques chapeauté par la ville de Lille ? Si oui, avez-vous participé à des réunions/rencontres? Qu'attendez-vous d'un tel réseau? 2. Est-ce que vous pensez que ça serait bénéfique si un réseau lillois composé des structures, associatives notamment, qui proposent des cours de FLE/alpha se créait? 3. Quels objectifs pourrait se donner ce réseau (mieux se connaître / mieux orienter des personnes / partager des difficultés et des bonnes pratiques / porter une parole politique commune en lien avec les pratiques langagières / etc) ?

Annexe n°6 - Analyse des grilles d'entretiens

<i>Thèmes</i>	<i>Sous-catégories</i>	<i>Extraits des transcriptions</i>
Profil des enseignants interrogés	Secours catholique	72 ans; psychologue retraité; 5 ans que je suis dans l'enseignement FLE
	La Cimade	38 ans; professeur d'Italien; 2e année dans le FLE
	Fraternité des Parvis	66 ans; responsable d'un groupe de bénévoles; double formation littéraire et juridique
	Solfa	72 ans; retraitée depuis 7 ans; ancienne traductrice, interprète; intervenante bénévole
	La Clé	62 ans; carrière en tant que professeure des écoles; DEUG de littérature; 40 ans d'éducation nationale
	La Cimade	professeur d'espagnol collège et lycée; travaille à l'INSPE; engagée depuis 3 ans à la Cimade
	Croix Rouge	71 ans; retraité bénévole
	BANTA	54 ans; un DEUG d'histoire; 25 ans de travail dans le social.
Réponse à la question: Pourquoi l'interviewé fait-il du FLE et pourquoi est-il dans cette association ?		<p>J'ai quitté mon dernier emploi chez Starter. Les conditions étaient difficiles, ça ne s'est pas bien passé du tout et je me suis retrouvée demandeuse d'emploi</p> <p>c'était un milieu que je n'avais jamais fréquenté et je souhaitais faire quelque chose qui m'apporte égoïstement</p> <p>J'ai eu la chance d'être à la retraite à 60 ans. Et puis, il y a eu la guerre en Ukraine et avec tous les déplacements que ça a occasionné, je me suis dit que je comptais faire quelque chose de ma retraite</p> <p>Les causes que défend la Cimade me correspondent bien</p> <p>Du temps libre et un besoin de partage</p> <p>C'est plus par connaissance mais aussi pour soutenir ce public</p>
Quel lien a l'interviewé avec l'enseignement	Déjà eu des expériences d'enseignement	<p>J'ai divers diplômes de langues, j'ai fais des études de lettres, des études en espagnol</p> <p>Oui, tout au long de ma carrière.</p> <p>Le FLE c'est pas du tout mon domaine; j'ai donné des cours de psycho mais c'est pas pareil que d'enseigner français</p>
	Professeur de FLE	Je suis dans l'alphabétisation français langue étrangère depuis 2006, donc ça fait 17 ans
	Professeur autres matières	j'enseigne en prépa et au lycée à Lille
Des tâches assez		J'ai été 40 ans d'éducation nationale en tant que professeure des écoles

classiques de tout enseignant		Je suis enseignante dans le 2nd degré (en langue)
	Aucun lien avec l'enseignement	J'étais dans les affaires autrefois et j'ai rien à voir avec le monde enseignant. Non, j'avais juste eu une première expérience de FLE il y a une dizaine d'années
Ressources mise à disposition des enseignants		<p>On a des bouquins; un lecteur DVD; papier crayon, locaux</p> <p>J'ai beaucoup de ressources parce que j'ai déjà enseigné le FLE. J'ai des papiers, j'ai des livres. On n'utilise pas de matériel informatique.</p> <p>Un projecteur, donc on peut faire passer des films pour axer une séance autour de la conversation</p> <p>Une photocopieuse; un centre documentaire; des livres pour enfants</p> <p>C'est de l'artisanat, mais à la limite, c'est ce qui est d'agréable quoi. Mais sinon il y a une plateforme qui donne pleins de ressources pour le FLE, qui est accessible avec une adresse mail Croix Rouge,</p> <p>Une bibliothèque pédagogique avec des manuels scolaires</p> <p>Les ressources je pense que chacun les recherche de son côté</p> <p>On a surtout des manuels; j'utilisais plutôt des livres spécialisés</p>
Formation pour enseigner du FLE	Oui	<p>J'en ai eu 2. Je pense me souvenir que c'était quelqu'un de la clé, c'était des formations pour aider à donner un peu confiance</p> <p>Oui, il y a quelques formations auxquelles je ne suis pas allée beaucoup. C'est vrai, j'en ai fait une ou 2 et puis bon bah c'est vrai que je pense que mon bagage me permet.</p> <p>On a des formations Asb sur une journée. Ça reste très général parce que c'est sur une journée, mais ça permet d'avoir quand même des directions sur où aller, c'est pas mal quand même, donc on propose ça à tous nos bénévoles.</p>
	Non	<p>Alors non, on ne m'a pas proposé et puis franchement, ça ne m'intéresse pas trop</p> <p>Il y a des formations qui sont proposées mais moi, honnêtement; aussi parce que je travaillais à côté; je ne suis pas ces formations car je manque de temps.</p> <p>Quand j'aurai plus de temps ça me plairait de me former plus spécifiquement là-dessus</p> <p>Par contre, moi je l'ai pas fait parce que j'étais pas assez motivé</p>
Difficultés des apprenants dans les cours selon les enseignants	Absentéisme, Régularité	<p>L'absentéisme, c'est un problème</p> <p>La régularité, ça dépend des périodes.</p> <p>Nous notre rapport à nos apprenants, c'est que parfois ils</p>

Il y a quelques difficultés je pense qui sont plus liées à l'immigration, au changement de pays		<p>disparaissent, on est sans nouvelle, faut se préparer à ça</p> <p>Du coup, ce serait des difficultés liées aussi à leurs emplois du temps à eux et le fait que ça (les cours de FLE) nécessite une assiduité</p> <p>L'absentéisme est très important et donc si on veut faire un certain travail et que le travail puisse être progressif, ben il faut qu'il y ait une fréquentation régulière</p> <p>Par rapport aux démarches qu'ils faisaient, des fois il y avait de l'absentéisme.</p>
Scolarisation antérieure		<p>Ça dépend énormément de l'apprenant</p> <p>La difficulté d'apprendre une langue.</p> <p>Le niveau de formation qu'ils ont eu dans leur pays mais aussi les capacités intellectuelles.</p> <p>Le niveau de scolarisation.</p> <p>Parfois ils n'ont pas été ou très peu scolarisés, donc là on est sur de l'alphabétisation</p> <p>La peur de l'école, ce sont souvent des personnes en échec scolaire</p> <p>En fonction du parcours scolaire des personnes, les difficultés ne vont pas être les mêmes.</p> <p>Quelqu'un qui a un parcours d'étude, par exemple, qui, dans sa propre langue lit, écrit, et sait rédiger, sait construire, le transfert va se faire rapidement. Le problème c'est quand il n'y a pas ces compétences dans sa propre langue</p>
Hétérogénéité du niveau des apprenants		<p>Même si le fait qu'on ait à la Cimade, des groupes par niveau, on a grand débutant, débutant, intermédiaire et avancé, mais malgré tout, c'est pas une science exacte non plus</p> <p>Parfois on est obligé d'expliquer des choses que certains connaissent et d'autres pas forcément, on perd un peu de temps après</p> <p>Dans l'hétérogénéité des groupes, y en a certains qui ne sont pas tellement au stade du FLE, à qui il faut enseigner vraiment l'écriture, la lecture.</p>
Difficultés des apprenants en dehors des cours selon les enseignants	Motivation	<p>Les problèmes de motivation, alors souvent elles sont motivées parce qu'elles sortent de la prostitution, elles demandent des papiers et donc pour avoir les papiers, il faut un minimum parler, écrire le français, donc voilà.</p> <p>Alors leur motivation, mais c'est aussi le fait qu'ils soient absents.</p>
	Les démarches administratives	<p>Ils passent énormément de temps dans des trucs comme ça, administratifs, la survie.</p> <p>Ils sont dans une situation irrégulière, donc de toute façon voilà c'est</p>

		<p>difficile, parfois c'est même risqué de venir en cours pour eux, pour ne pas se faire attraper.</p> <p>Ce qui peut être un peu plus compliqué, vu la situation des gens, ça peut être plus ou moins l'assiduité, parce que souvent ils ont d'autres problèmes qui se greffent. Il faut qu'ils aillent à une réunion, au Centre social, vous voyez, il peut y avoir parfois une petite irrégularité en fait dans l'assistance au cours qui va rendre un peu plus difficile la progression</p> <p>On peut imaginer que leurs soucis personnels sont parfois la cause de leur absence, mais alors disons si c'est un rendez-vous à l'hôpital, on cherche pas non plus à être inquisiteur sur le sur leur sujet.</p> <p>Par rapport aux démarches qu'ils faisaient, des fois il y avait de l'absentéisme.</p>
	<p>Autres liées à leurs conditions de vie</p> <p>il y a quelques difficultés je pense qui sont plus liées à l'immigration, au changement de pays</p>	<p>Des difficultés quotidiennes, c'est se nourrir, s'habiller</p> <p>On sait que ce sont des gens qui voilà qui ont des situations qui peuvent être très compliquées</p> <p>Le manque de confiance qui vient souvent de leur parcours chaotique</p> <p>Ceux qui n'ont pas de papier, qui n'ont pas de carte de transport, c'est aussi un problème. La santé aussi parfois.</p> <p>Les personnes qui viennent en cours sont des personnes fragiles et en situation très précaires.</p> <p>Le manque de confiance, on ne sait pas ce qu'ils ont vécu hein.</p> <p>On peut imaginer que leurs soucis personnels sont parfois la cause de leurs absences, mais alors disons si c'est un rendez-vous à l'hôpital, on cherche pas non plus à être inquisiteur sur leur sujet.</p> <p>Certains ne sont pas chez eux dans un environnement favorable. Un foyer à Tourcoing avec un environnement uniquement de gens Maghrébins, ce qui fait que la télé c'est en arabe, et cetera, tout son environnement.</p> <p>Il peut y avoir l'âge</p> <p>L'éloignement, la distance de leur famille</p> <p>Quelquefois elles se critiquent entre elles pour des raisons physiques, pour des raisons que j'ignore ou des faits de civilisation ou historiques.</p>
Comment les enseignants définissent "un	Rigoler	<p>Rire c'est le premier critère pratiquement</p> <p>Déjà quand on a rigolé parce que je me dis si ouais c'est des gens qui</p>

cours qui fonctionne” et qui ne “fonctionne pas”		vivent des choses pas marrantes donc je ne veux pas qu'ils soient là, que ce soit la déprime, que j'ai pas senti des apprenants qu'ils se soient pas sentis nuls ou tristes. Et où on a rigolé. C'est un cours où elles rient et où elles participent Un cours qui a bien marché, donc c'est un cours où on se quitte avec le sourire Quand ils sont contents et quand la notion de satisfaction était réciproque quoi.
notre difficulté à nous c'est que d'abord on a une demande qui est énorme par rapport à la capacité d'accueil, c'est à dire qu'on est pas en mesure d'accueillir le 10e de la masse des gens qui souhaitent prendre des cours.	Dimensions d'échanges, entre apprenants et intégration	Elles s'entraident entre elles Moi, ce que je veux, c'est que ces cours soient un véritable enjeu de vie et d'intégration Un cours qui a bien marché, c'est un cours où je sens que toutes les personnes présentes ont pu s'impliquer dans les activités proposées, et dans les échanges. Où chacun a trouvé sa place
L'ennui		On a fait des choses différentes, on a pas eu trop de temps pour s'ennuyer Quand je me suis pas ennuyée
L'apprentissage		C'est quand ils ont compris des choses C'est un groupe où ils ont travaillé. Quand j'ai l'impression qu'ils ont bien compris mes activités, qu'on a fait un petit exercice pour appliquer que ça a marché, qu'ils se sont entraînés Lorsque l'élève est capable de refaire l'exercice sans se tromper ou il a appris certaines règles de grammaire ou de conjugaison.
Cours qui ne fonctionnent pas		Quand on a prévu une activité un peu trop difficile ou alors j'ai manqué de temps et j'ai trouvé une super ressource sur Internet mais j'ai pas eu le temps de bien regarder et en fait il y a des trucs que j'avais pas prévu, que je découvre en même temps que eux ça m'énerve Quand on se retrouve avec un apprenant le plus en difficulté et qu'on rame pendant 2 h en tête à tête ça, c'est horrible. C'est l'absence de réactivité, parfois j'ai l'impression de les tirer tout le cours. Ils n'ont pas participé Un cours qui ne fonctionne pas, c'est quand il y a des absents et qu'on est d'un seul coup avec 3 personnes, 2 personnes. On a un 3e qui arrive et qui a loupé de cours, bah il faut essayer de l'intégrer néanmoins. On perd un peu de temps, on a des difficultés à ce qui recolle au peloton quoi

Les pré-requis pour enseigner le FLE selon les interrogés Les mêmes que dans le métier d'enseignant en fait avoir beaucoup d'expérience il faut avoir une formation un peu spécifique à l'enseignement et plus spécifiquement à l'enseignement de langue étrangère	Respect / Bienveillance	<p>Bienveillance et exigence. Alors peut-être moins d'exigences que dans le métier d'enseignants</p> <p>Respect aussi de leur pudeur [...] si on leur demande trop de parler d'eux, on va toucher à des choses qui peuvent être très douloureuses</p> <p>Il faut accepter une forme de passivité. C'est vraiment proposer un enseignement à leur niveau, s'adapter au niveau des gens qu'on a en face de nous, c'est pas à eux de s'adapter. Le goût de transmettre, ça va avec le sens, il faut quand même le sens de la pédagogie</p> <p>Alors faut pas être trop exigeant avec les apprenants et savoir s'adapter quoi.</p>
	Le temps	<p>Il faut de la disponibilité aussi, c'est à dire que la difficulté finalement qu'on a c'est que c'est plus facile avec des personnes en retraite qu'avec des personnes étudiantes ou autres, ils ont aussi leurs contraintes</p>
	Humour	Un peu d'humour
	Motivation/ l'envie d'aider	<p>Il faut être persévérant.</p> <p>Etre bien dans la communication avec les personnes et avoir envie soi-même je pense d'apprendre de ces personnes</p>
	Sociable/partage	<p>Bien sûr faut une certaine sociabilité, il faut avoir envie d'être avec d'autres.</p> <p>Être ouverte</p> <p>C'est aussi des temps de partage qui sont importants. Il faut être donc prêt à ces partages, en avoir envie.</p> <p>Je pense qu'il y a un gros côté humain aussi</p>
Quel lien existe t-il entre les associations, connaissent-ils d'autres associations de FLE	Aucun	<p>C'est un travail un peu de façon isolé, je trouve</p> <p>Non, moi je connais très mal.</p>
	Quelque uns	<p>Utopia 56 par exemple, la Clé. Je dirais que j'en connais une dizaine</p> <p>J'ai des amis qui donnent des cours dans d'autres structures, donc j'échange de façon amicale. On échange vraiment sur la cognition, sur les démarches</p> <p>Alors moi je sais qu'il y en a d'autres, parce que j'avais rencontré il y a un bout de temps un jeune homme qui donnait des cours parce qu'il est catholique par le diocèse et une association</p> <p>J'ai entendu parler d'autres, mais parce que souvent les personnes qui viennent prendre des cours, parfois ils suivent aussi des cours ailleurs.</p> <p>On n'a pas eu d'échange vers d'autres structures parce qu'on est dans un contexte différent. On aurait, peut-être l'Alliance française ou des choses comme ça, mais c'est pour les élèves qu'on peut pas accompagner au-delà de A2</p>

Réponse à la question: Pouvez-vous qu'une mise en réseau soit quelque chose de bénéfique pour le secteur du FLE sur Lille ?	Oui	<p>C'est toujours intéressant de rencontrer des structures qui travaillent dans le même sens que nous.</p> <p>Ouais je pense que peut être que bénéfique.</p> <p>Bah pas forcément pour moi justement, mais effectivement pour les coordinateurs, savoir bah par exemple quand on en a, quand on a vraiment trop sur liste d'attente, où est-ce qu'on peut diriger ?</p> <p>Oui, enfin dans le style, concentrer une information comme ça tout le monde sait qu'il faut aller sur cet endroit pour avoir l'information</p> <p>Oui, après faut voir comment ça pourrait se dessiner mais c'est toujours intéressant de mettre en lien les personnes qui travaillent pour que ce soit plus cohérent, plus efficace</p>
	Mais	<p>Le partenariat ça prend un peu de temps aussi.</p> <p>Moi ça changera pas grand-chose tant que je m'occupe pas de ça (la coordination)</p> <p>Après moi j'ai pas du tout envie de me lancer dans des rencontres, des réunions , non j'ai déjà donné du temps</p> <p>C'est sûr que c'est complexe parce que déjà au sein même d'une même association c'est parfois compliqué d'avoir des politiques communes.</p>
	Non	<p>Je ne souhaite pas rentrer dans un réseau personnellement, d'abord parce que je ne sais pas encore combien de temps je donnerai des cours et ensuite c'est tellement spécifique, moi je tiens un peu à ma liberté</p> <p>Pas d'avis parce qu'encore une fois, il serait intéressant de connaître quelle est la population? Qui des apprenants sont managés par d'autres structures? Pour voir, et éventuellement, si on n'est pas nous sur une population qui est différente quoi.</p>
Quel objectif un tel réseau doit-il se donner ? “ça ne doit pas être tourné sur des blabla très théoriques. Loin des élèves, loin du public. Je pense que la démarche doit être tournée sur l'écoute des élèves, sur leur réussite, sur leur prise de parole, sur leur créativité parce qu'ils ont.”	Bonne pratique	Peut-être aussi pour améliorer éventuellement nos méthodes de travail, confronter des méthodes, des échanges sur des pratiques et des réussites
	Porter une parole politique	<p>Il faut faire passer le message. Ces gens qui apprennent le français, qui sont là depuis 5, 6 ans, 10 ans, il faut leur proposer des choses. Il faut faire entendre ça</p> <p>Je pense qu'il serait bien que les non francophones sachent qu'en France, on a des cours de FLE et on a la possibilité d'apprendre gratuitement</p>
	Pouvoir bien orienter les apprenants	La clé qui me dit bah tiens, on pourrait t'en envoyer parce qu'ici depuis qu'on a ouvert, on a pas énormément d'apprenants

		<p>Aider le plus de gens possible parce qu'il y a une demande énorme donc couvrir bien</p> <p>Avoir connaissance de tout ce qui existe, si le groupe est complet peut-être qu'une autre structure pourrait les accueillir, je trouve que ça serait drôlement bien d'avoir l'info</p> <p>Comme un annuaire avec un interlocuteur.</p> <p>Il faut concentrer une information, tout le monde sait qu'il faut aller sur vers un endroit pour avoir l'information</p> <p>Sûrement, j'imagine que ça peut permettre d'organiser les parcours pour les apprenants, peut-être en fonction des disponibilités</p> <p>Trouver une place pour la personne qu'il y avait en face.</p>
--	--	---